



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Le mardi 12 novembre 2024, à 19 heures, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 6 novembre 2024.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Mme Agnès BERTRAND

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,  
M. Amine BOUABBAS durant toute la séance,  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE jusqu'au projet de délibération 14 2024 15  
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance,  
Mme Mélody TONOLLI, jusqu'au projet de délibération 2024 DSOL 136,

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,  
Mme Carine PETIT,  
M. Patrick VIRY,  
Mme Hélène MERMBERG,  
Mme Julie CABOT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIERE durant toute la séance,  
M. Maxime COCHARD durant toute la séance,  
M. Florentin Le TISSIER jusqu'au projet de délibération 14 2024 15  
Mme Olivia POLSKI jusqu'au projet de délibération 14 2024 15  
M. Pierre RABADAN durant toute la séance,  
M. Cédric VILLANI durant toute la séance.

**Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 06.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je déclare ouverte cette séance du Conseil d'Arrondissement du mardi 12 novembre. Le quorum requis étant atteint.

On a un ordre du jour dense, mais je remercie l'ensemble des groupes de la majorité et de l'opposition pour avoir fait un travail de régulation quant aux demandes d'intervention sur l'ensemble des projets de délibération. On a notamment deux gros morceaux : l'examen du futur Plan local d'urbanisme et du Plan climat de la Ville de Paris. Nous avons également une question qui sera examinée après l'examen des délibérations et trois vœux qui ont été déposés.

Je précise que la prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le 3 décembre prochain à 19 h 00 dans cette même salle.

J'excuse Amine BOUABBAS qui a eu un petit accident dans le métro il y a à peine deux heures. Il ne peut pas venir. C'est pour cela que nous reporterons au prochain Conseil d'Arrondissement la communication sur nos écoles suite à la rentrée scolaire 2024-2025. Tout le monde en est d'accord. Je pense qu'il est important que l'adjoint soit là pour présenter cette feuille de route et ces actions.

**– 14 2024 13 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 septembre 2024**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous devons adopter, chers collègues, le procès-verbal et le compte rendu de notre séance du dernier Conseil du 24 septembre dernier. Est-ce qu'il y a des demandes de petites corrections ou modifications ?

Je vous propose de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/181**

**– 14 2024 13 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 septembre 2024**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

Article unique : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	24 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	24 (dont 5 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

M<sup>me</sup> PETIT

Vous savez que le budget de la Ville de Paris sera voté à la séance de mi-décembre du Conseil de Paris. Au préalable de ce débat et de ce vote, chaque mairie d'arrondissement doit approuver les conditions de son état spécial d'arrondissement.

Pour vous situer le contexte très rapidement, nous avons au préalable voté la manière dont sont constituées les différentes dotations de ce budget d'état spécial d'arrondissement. Il est composé d'une dotation d'animation locale pour un montant de 747 929 euros, d'une dotation de gestion locale 9 489 005 euros et d'une dotation d'investissement de 264 735 euros. À cela s'ajouteront les budgets des directions sectorielles (Espaces verts, Jeunesse et Sports, Direction des Affaires culturelles, etc.) qui feront l'objet d'une communication au premier Conseil de 2025 pour présenter les arbitrages et les projets.

Cet état spécial d'arrondissement concerne les dépenses courantes de fonctionnement pour tous les équipements qui sont rattachés à l'inventaire de l'arrondissement. Cela concerne le patrimoine de l'ensemble de nos écoles et de nos groupes scolaires, de nos crèches, de nos bibliothèques, de nos équipements sportifs dits de proximité. Par exemple, les centres sportifs Élisabeth, Jules Noël et Didot ne rentrent pas dans l'exécution budgétaire d'un arrondissement, mais sont rattachés à la Direction de la jeunesse et des sports. Pour également illustrer cette différence entre équipements de proximité et équipements parisiens, le parc Montsouris est un équipement parisien, et le square du Chanoine-Viollet ou autres sont des espaces verts, des squares et des jardins rattachés à l'état spécial de l'arrondissement.

Vous connaissez le contexte budgétaire. Toutes les collectivités préparent non sans mal leur budget pour l'année 2025 avec des demandes et des contraintes qui sont énoncées par le gouvernement et qui vont peser très fortement sur le budget des collectivités locales si l'on s'en arrête là. Le processus est bien évidemment en cours au niveau du Parlement, mais tout ce qui est aujourd'hui dit et énoncé ne pointe pas la responsabilité. En effet, vous savez que les collectivités doivent présenter un budget à l'équilibre contrairement à celui de l'État, mais les contraintes sont très fortes et les collectivités locales sont clairement mises en avant et sont pointées du doigt, alors qu'en fait, on assure aussi des services publics du quotidien avec un souci très précautionneux du denier public compte tenu de ces dernières années, de l'inflation, de l'augmentation des coûts des matériaux et dans de bonnes conditions pour les agents qui assurent ce service public. Les discussions budgétaires sont franches. J'espère qu'elles aboutiront à de nouvelles propositions qui seront mises sur la table par le gouvernement, parce que, très clairement, quand on est sur plus de 300 millions d'euros qui seraient ponctionnés sur le budget de la Ville de Paris pour une année d'exercice budgétaire, ce n'est pas rien, ce n'est pas indolore et à un moment donné, on doit s'adresser au gouvernement. Toutes les collectivités, que ce soit les régions, les départements ou les communes de bords politiques très différents, disent qu'il n'est pas acceptable de devoir préparer les budgets des collectivités dans ces conditions.

On a construit notre budget d'état spécial d'arrondissement avec une discussion aussi très réaliste et qui reflète la réalité de l'activité de nos différents équipements. Notre budget est en légère baisse, mais montre qu'il y a une attention de l'ensemble des équipes pour très correctement estimer les budgets primitifs tout en montrant nos nouveaux besoins et nos réajustements. Par exemple, quand on développe l'aménagement de cours oasis dans les écoles, les coûts d'entretien et de maintenance de ces équipements ne sont pas les mêmes que pour une cour qui a un asphalte ordinaire. Quand on multiplie les grandes jardinières ou les rues végétalisées, on n'entretient pas de la même manière. Cela nécessite de développer le service public des espaces verts et ses besoins en fonctionnement afférents. Le budget est en légère baisse d'à peu près 35 000 euros.

Nous avons porté auprès de la Ville de Paris les deux points principaux dont il était nécessaire de tenir compte : l'entretien des cours oasis dans les écoles, puisqu'on n'est pas loin de 10 écoles équipées de ces cours, et l'entretien des nouveaux espaces verts que tout le monde peut constater puisque les jardinières en pleine terre et les rues végétalisées ont été multipliées sur ces deux ou trois dernières années.

Nous trouverons des solutions pour mener à bien l'expérimentation des couches compostables que nous menons dans les crèches de l'arrondissement avec un accueil très positif et très constructif des parents. Mais cette mise en place pour produire moins de déchets et aller vers un autre mode de consommation a un petit coût de départ que nous assumerons au niveau de la mairie d'arrondissement.

Il y a des marchés publics qui font l'objet de revalorisations par les titulaires de ces marchés. Nous absorberons ces revalorisations dans une très bonne et pertinente gestion de notre budget.

Nous arriverons certainement à trouver des solutions pour répondre à la proposition qui a été faite par la direction du Conservatoire pour animer et ouvrir plus notre Conservatoire municipal Darius Milhaud avec un programme culturel de musique, de théâtre ou de danse en direction des habitants sur des périodes où, normalement, le Conservatoire reste fermé puisque les cours n'y sont pas assurés, par exemple dimanche. J'espère que vous serez nombreux à en profiter et à venir y assister.

Le plus gros des dépenses concerne nos 36 écoles. C'est le cas en budget de fonctionnement, mais c'est aussi le cas en investissement, ce qui vous sera présenté au mois de janvier. On s'assure au maximum que tous les éléments d'une école puissent correctement fonctionner.

Voilà les éléments que je voulais vous donner. Rendez-vous au premier Conseil d'Arrondissement de l'année 2025 pour vous présenter plus en détail la programmation budgétaire du 14e arrondissement puisqu'elle est encore à finaliser. Elle fera l'objet du vote du budget au mois de décembre au Conseil de Paris. D'ici là, je peux bien évidemment répondre à vos questions ou à vos interventions si vous en avez, chers collègues.

Je passe au vote cette délibération sur l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention de l'opposition municipale. Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/182**

#### **– 14 2024 15 État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2025**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	24 membres présents
Voix exprimées :	19 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	19 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 1 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous passons maintenant à l'examen du Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris. Pour un peu faciliter la présentation du document, Agnès BERTRAND a préparé un petit diaporama. Ensuite, je passerai la parole aux personnes du public qui l'ont demandé. Je rappelle aux habitants que, normalement, le temps cumulé des prises de parole du public est limité dans notre règlement intérieur à 30 minutes. Comme c'est un document très structurant pour les citoyennes, les citoyens et les élus, on ne va pas être à 10 minutes près. Néanmoins, j'invite tout le monde à bien synthétiser et être complémentaire aussi dans ces interventions, puisque nous avons six demandes de prises de parole.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Merci, Madame la Maire. Effectivement, m'est lancé le défi sur un temps relativement court de synthétiser l'ensemble des documents que vous voyez sur ma droite. C'est en tout cas un réel plaisir de présenter ce Plan local d'urbanisme.

Comme vous le savez, il est l'aboutissement de quatre ans de concertation, de réflexion et de propositions qui ont été menées avec les Parisiens et les Parisiennes et les habitants de notre arrondissement. On verra dans ma présentation l'implication des habitants de l'arrondissement. Je tiens très sincèrement à les remercier. Je tiens également à remercier l'ensemble des groupes politiques, que ce soit dans cette instance ou au Conseil de Paris, pour avoir travaillé ensemble pour arriver à ce projet. Tous les groupes politiques de la majorité ont largement participé à son enrichissement. Je crois qu'il faut très clairement aussi remercier les services des différentes directions de la Ville et en particulier la Direction de l'urbanisme. Ces quatre ans de concertation ne se terminent pas aujourd'hui. Cela se terminera au Conseil de Paris, bien qu'il y ait ensuite quelques étapes que je vais vous présenter.

Quelle méthode a été utilisée pour façonner ce nouveau PLU ?

Pas de son de 0:26:38 à 0:26:49

Le projet correspond effectivement au PLU. J'avais un peu tendance à leur répondre que c'était possible, mais que le PLU d'hier ne correspond pas aux objectifs, aux souhaits et à la volonté de la Ville de Paris.

Pourquoi adapter plus vite Paris au changement climatique ? Nous reconnaissons les raisons : la canicule, l'eau potable, l'énergie et la volonté de la Ville d'arriver à zéro carbone.

Le deuxième objectif est de répondre aux attentes des Parisiens, que ce soit dans le domaine du logement, des besoins de nature, des services publics, de la culture, de la santé, etc. Il y a une liste et elle est exhaustive. D'ailleurs, au moment du lancement du PLU, une enquête très large avait été faite auprès des Parisiens et on voit bien que les items que je viens de mettre sur cette diapositive étaient très présents dans la demande des Parisiens pour un Paris différent aujourd'hui.

Le terme de bioclimatisme a été ajouté. Voilà pourquoi on l'appelle « PLU<sup>b</sup> ». Il nous a souvent été demandé pourquoi ce b avait été ajouté. Je me permets de le remettre. C'est vraiment une démarche de conception architecturale urbaine qui valorise le « déjà là ». Si je dis que cela valorise le déjà là, c'est parce que dans ce PLU, on dit très clairement que nous sommes peu favorables à des démolitions et que la réhabilitation doit être effectivement notre objectif principal. Il faut réduire le poids du bâtiment sur son environnement. On sait ce que coûte en impact environnemental la destruction de bâtiments. Enfin, il s'agit d'assurer le confort et la bonne santé de tous les usagers de notre ville.

Quelles ont été les étapes de conception de ce PLU ? En 2021, il y a eu un diagnostic détaillé à l'échelle de Paris et des arrondissements. Même si nous, élus, connaissons bien l'arrondissement, il était très intéressant de voir ce diagnostic détaillé. Il sera mis à la disposition des Parisiens et des Parisiennes.

En 2022, il y a eu une concertation des orientations sur le projet de règlement. Il s'agit de définir parcelle par parcelle ce qui sera opposable aux propriétaires et aux promoteurs.

En juin 2023, il y a eu un arrêté du projet en Conseil de Paris qui a donné lieu ensuite, début 2024, à une enquête publique et en juillet à une publication du rapport d'enquête publique. Nous arrivons aujourd'hui à une présentation au Conseil d'Arrondissement et d'ici une dizaine de jours à une présentation de ce projet pour approbation au Conseil de Paris.

Que contient le PLU ? Il comprend le diagnostic détaillé dont je vous ai parlé, qui a été réalisé par l'APUR et qui a été enrichi par la concertation, car à chaque étape que je viens de détailler, bien évidemment il y a eu une concertation avec les Parisiens et les Parisiennes. Il y a donc un diagnostic, un document PADD, Projet d'aménagement et développement durable, qui donne les orientations stratégiques d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement que nous voulons pour Paris et un troisième document qui est le règlement parcelle par parcelle opposable aux propriétaires ou aux futurs promoteurs et des orientations d'aménagement soit thématiques soit sectorielles. Nous en avons deux sur le 14e arrondissement, Saint-Vincent-de-Paul et Montparnasse.

Qu'est-ce qu'apporte le PLU ? J'ai expliqué pourquoi nous avons fait cette révision. Qu'apporte ce PLU pour Paris ? Je vous en cite quelques-uns. Il y a bien évidemment dans l'ensemble de ces documents d'autres points, mais je cite ceux qui me paraissent les plus importants à noter : une augmentation des espaces libres et de pleine terre pour atteindre jusqu'à 60 % de la surface des parcelles, une sanctuarisation des espaces verts (il y en a plus de 600 dans le 14e arrondissement) et des espaces libres à végétaliser. On le reverra peut-être plus tard sur un certain nombre d'exemples, peut-être en fonction des questions dans la salle qui me seront posées. C'était très clairement une priorité des Parisiens quand il y a eu la pré-enquête du PLU.

Comme je l'ai dit, il y a aussi un encouragement à la réhabilitation plutôt qu'à la démolition avec des exigences dans notre PLU de performance des bâtiments supérieures à la norme nationale, une protection de l'habitat et du logement en luttant contre les dark-stores, les dark-kitchens, les meublés touristiques, ainsi que la création de nouveaux emplacements réservés pour la création de logements sociaux. Vous savez que nous sommes aujourd'hui dans une crise immobilière extrêmement profonde pour des raisons que je peux évoquer, mais ce n'est peut-être pas le lieu. Nous avons aujourd'hui, rien que sur les logements sociaux, une demande de 250 000 personnes. Il est bien évident que nous devons trouver toujours des leviers pour avoir des créations de logements sociaux et de logements abordables pour les Parisiens qui le demandent. On vise également la création d'emplacements réservés pour des équipements culturels, des équipements de santé, de l'économie sociale et solidaire, parcelle par parcelle à l'intérieur du règlement.

Point important, il y a aussi une augmentation du nombre de bâtiments protégés par la Ville en termes de protection et d'intérêt patrimonial. Plus de 130 adresses dans le 14e arrondissement ont été ciblées grâce au travail qui a été fait par les directions, mais aussi par les habitants de notre arrondissement.

Sur les avancées issues de l'enquête publique, c'est une étape majeure de la révision du PLU. Plus de 14 000 contributions ont été recueillies avec une analyse contribution par contribution par les services de la Ville. Il y a un rapport de synthèse. Le rapport d'enquête qui a été transmis au mois de juillet à la Ville de Paris comporte un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de PLU qui a été jugé. Je reprends les termes : « novateur et d'une grande ambition sur de nombreux sujets, dont le logement. »

Pour être tout à fait claire et transparente, cet avis favorable a été assorti d'une réserve, la suppression d'un peu plus d'une centaine d'emplacements réservés pour des logements d'ailleurs jugés inadaptés. Aucun ne se trouve dans le 14e arrondissement. Ils se trouvent dans d'autres arrondissements de Paris. Nous avons dans ce cas retiré l'ensemble de ces emplacements parce que c'était une réserve de la commission d'enquête et des enquêteurs. Cet avis était également assorti d'un certain nombre de recommandations. Les recommandations ne sont pas contraignantes, c'est la différence avec

effectivement les réserves, mais nous avons tenu, au niveau de la commission d'enquête et dans le rapport que nous avons émis, à répondre à l'ensemble de ces recommandations ce qui a permis en particulier d'améliorer le texte sur un certain nombre de thèmes.

Comment se sont déroulées, pour l'ensemble de la procédure durant ces quatre ans, les contributions dans le 14<sup>e</sup> arrondissement ? Il y a eu trois réunions publiques en mairie d'arrondissement, des marches exploratoires, des ateliers participatifs, des forums organisés en particulier par les conseils de quartier qui ont été associés activement à cette procédure. Nous sommes le seul arrondissement à Paris à avoir mis en place un comité de suivi avec les conseils de quartier pour porter des propositions collectives dans la concertation et surtout être le relais au niveau des habitants du 14<sup>e</sup> de cette procédure de concertation. Le 14<sup>e</sup> a été donc le premier arrondissement contributeur en nombre de cahiers d'acteurs pendant l'ensemble de l'élaboration du règlement.

Il y a eu pendant l'enquête publique trois permanences de la commission d'enquête, une centaine de contributions localisées sur un certain nombre de thèmes, donc il y a eu une participation importante dans le cadre de cette enquête publique.

Les prochaines étapes de ce plan, après le vote de ce soir que j'espère positif, sont les suivantes : il va être présenté en Conseil de Paris, je le disais, dans une dizaine de jours. Après sa présentation et son vote, il sera transmis au préfet de la région Île-de-France pour un contrôle de l'égalité. Il deviendra ensuite opposable aux futures autorisations d'urbanisme et deviendra le cadre de référence dans la transformation de Paris pour les prochaines années.

Nous avons travaillé pendant quatre ans tous ensemble sur une révision. Mais entre maintenant et dans 15 ans, il pourra y avoir non pas une révision complète et totale du PLU compte tenu du travail que cela demande, mais des ajouts et des apports régulièrement, comme cela a été fait les 15 dernières années. Il y a déjà des propriétaires sur des parcelles qui sont venus nous voir et qui sont venus voir l'enquête publique. Il y aura probablement aussi d'autres demandes dans les années à venir et elles seront étudiées et ajoutées comme elles l'ont été sur les 15 dernières années.

Va être publié un guide à destination du grand public après l'approbation pour aider les porteurs de projets et les riverains à découvrir et comprendre les nouvelles règles. Je vous avoue qu'elles sont parfois extrêmement complexes, mais il est important qu'en tout cas sur les grandes lignes, les porteurs de projets puissent avoir des réponses quand ils souhaitent mener un projet.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la révision du PLU et sur ce qui nous attend maintenant. Je vous demande d'approuver ce PLU qui a donc enregistré toutes les consultations dont je vous ai parlé. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Le débat est ouvert. Je voulais juste rappeler que, dans le futur plan local d'urbanisme, il est aussi demandé et il sera demandé d'avoir une méthode pour approcher les futurs dépôts de permis de construire, de projets qu'il peut y avoir dans notre ville. Cela confirme la méthode qui est la nôtre depuis maintenant 10 ans : on tient absolument à ce que, quand un projet est porté par les pouvoirs publics, par la Ville, mais aussi par des propriétaires privés, et qu'il y a un projet de permis de construire, ce projet soit présenté en amont aux habitantes et aux habitants avant son dépôt.

Je crois qu'il y a une dimension aussi démocratique très importante. Agnès a parlé au début de sa présentation du « déjà là ». Très concrètement, ce Plan local d'urbanisme bioclimatique n'est pas un « gadget ». Il s'agit vraiment aujourd'hui d'inscrire l'urbanisme et l'évolution des parcelles privées, puisque le PLU concerne les parcelles privées, en disant que nous devons faire largement autrement dans un monde et sur une planète où les ressources ne sont pas inépuisables. C'est en partant de là que nous avons travaillé sur un document qui régule et qui encadre les futurs projets qui vont toucher l'urbanisme de notre ville.

C'est aussi un plan local d'urbanisme lorsqu'on limite les hauteurs, les gabarits des bâtiments, lorsqu'on demande que, par exemple quand il y a une démolition à prévoir, on prévoit beaucoup plus d'espace à désimperméabiliser ou même à végétaliser.

Ce futur PLU permet justement d'augmenter la part de la nature de l'espace libre dans notre Ville. Comme vous le savez, notre ville est une des villes les plus denses au monde. On doit donc avoir une attention particulière sur l'ensemble de ces parcelles. Les bases de droits communs de ce futur PLU assurent, de ce point de vue, des protections supplémentaires pour la santé environnementale de l'ensemble des habitants de notre ville et de ses usages. Elles permettent aussi très clairement de lutter contre la spéculation immobilière et la ville chère, parce que c'est aussi ce qu'il y a derrière l'ensemble de ces règles. Le PLU ne va pas avoir d'effet magique dans les six prochains mois. Mais en tout cas, il donne à ceux qui aujourd'hui densifient et construisent au lieu de réhabiliter l'existant des règles différentes. C'est vraiment une très grande étape.

Dans notre arrondissement, comme Agnès l'a rappelé, on a une OAP. Donc cela concerne tout le secteur de Montparnasse. Tout ce qui est au pied de la tour Montparnasse et le centre commercial sont une grosse propriété privée. Là-dessus, nous avons donné des objectifs très clairs d'anti-densification afin de lutter contre une densification commerciale, une densification d'activités de bureaux, puisque c'est là-dessus aujourd'hui que cette spéculation foncière et immobilière se fait au détriment du logement et de l'habitat. Nous avons indiqué des objectifs aussi très clairs en matière de retour à des espaces libres avec une obligation de travailler avec la Ville pour les propriétaires actuels et d'avoir des équipements qui s'adressent au public et des équipements à dominante culturelle notamment.

Merci d'abord à Agnès pour le travail de suivi et d'animation qui a été assuré ces dernières années pour se former et partager l'intérêt public et citoyen d'une formation au débat et à l'objet du PLU. Bien évidemment, nous allons répondre aux questions qui vont être posées, aux interrogations, peut-être aux inquiétudes sur un certain nombre de sujets. Mais je crois que c'est l'aboutissement de quelque chose d'extrêmement important.

Merci beaucoup, Agnès. Merci à l'ensemble des équipes. Je veux aussi remercier l'ensemble des équipes d'arrondissement et l'ensemble des groupes politiques de la majorité qui, à l'échelle de la Ville, ont fait un travail considérable avec un sens de la responsabilité extrêmement élevé pour nous faire entrer dans une nouvelle phase et nous doter d'un outil public et politique extrêmement fort avec une exigence environnementale extrêmement élevée qui ne fige pas la Ville, parce que ce n'est pas du tout l'objectif d'un PLU, mais, bien au contraire, va lui permettre de renforcer cette direction d'une Ville qui s'attaque au problème d'augmenter le parc de logement abordable, de préserver nos rez-de-chaussée en terme commercial et de diversité commerciale. Vous savez que les équipements culturels et les commerces culturels sont désormais protégés. C'est aussi la première fois que l'on oblige, lorsqu'il y a changement de destination d'un rez-de-chaussée, à y mettre des activités qui obéissent à d'autres règles que simplement la concurrence effrénée afin de promouvoir des activités de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire. C'est la première fois qu'un tel document en France le permet et nous permet d'aller beaucoup plus fortement dans cette direction. Tout cela est aujourd'hui inscrit dans le PLU.

Emmanuel GRÉGOIRE, qui était premier adjoint à la Maire de Paris, a mené ce travail jusqu'à l'été. Je voudrais citer à la fois Emmanuel GRÉGOIRE, Jacques BAUDRIER, qui a énormément apporté aussi dans cette direction sur le sujet du logement, d'autres groupes politiques et Émile MEUNIER, qui était président de la commission au niveau du Conseil de Paris qui est en charge d'examiner ces projets. Ils ont énormément travaillé ensemble pour aboutir à un outil extrêmement fort.

Je passe la parole à ceux qui l'ont demandé dans le public. Je propose aux membres du Conseil d'Arrondissement de s'exprimer après les prises de parole du public.

Je donne la parole à Patrick GRILLOT, puis Nicolas MANSIER.

Je mesure le temps, non pas pour être totalement coercitive, mais pour indiquer qu'il est 19 h 46.



### **M. GRILLOT (Public)**

Merci, Madame la Maire, Madame l'adjointe en charge de l'urbanisme, Monsieur l'adjoint en charge des solidarités. On a bien entendu ce qui nous a été démontré. Il me semble que les services de la Ville font différemment et je vais essayer de vous le démontrer.

Le Comité parisien de l'association catholique de services et de la jeunesse, que l'on va appeler le Comité parisien, est une association fondée en 1903. Elle est reconnue d'utilité publique et habilitée par l'Aide sociale à l'enfance de Paris et bénéficie d'un bail consenti par les Sœurs Franciscaines de Marie pour ses locaux impasse Reille.

Sur un document émis par le Comité parisien en octobre 2022, il est clairement indiqué qu'il bénéficie d'un bail qui est arrivé à échéance le 20 juin 2022, que des accords ont été pris avec la Protection de l'enfance à Paris qui prévoit une augmentation de la capacité et une réorganisation fonctionnelle qui impose un transfert dans l'espace conventuel avec des travaux importants de mise en conformité et de sécurité. Pire, l'opération, au moment de la vente par les Sœurs Franciscaines de Marie, était un projet global entre la mairie, la DASES, qui maintenant est la Direction des Solidarités, et In'li. Il était financièrement équilibré, y compris par la DASES, et inscrit dans un calendrier avec des engagements sur un contenu. C'est le premier document qui est émis par l'association qui bénéficie d'un bail et qui dit : « J'ai négocié avec le promoteur et les services de la Ville ».

Quand on va regarder l'acte de vente, l'acte de vente nous dit que le promoteur a dispensé le rédacteur de l'acte authentique de faire la description des locaux loués ainsi que les conditions de location puisque l'acte de vente au paragraphe « transfert de propriété » précise que l'acquéreur dispense expressément le notaire soussigné de rapporter au présent la totalité des modalités des contrats de bail et déclare en faire son affaire personnelle.

La lecture de ces deux documents nous démontre clairement que des services de la Ville ont pris un accord avec un locataire et un promoteur en vue d'assurer la pérennité du comité parisien, ce qui est tout à fait louable, il n'y a pas de difficulté. Mais on a pris un engagement en contrepartie d'une construction et ces accords ont été pris avant le 15 janvier 2018, date de la vente du terrain des Sœurs Franciscaines de Marie.

On constate aujourd'hui que le PLU bioclimatique qui est soumis ce soir à votre approbation correspond peu ou prou au programme du promoteur.

La question que je me pose en tant qu'habitant est : est-il acceptable pour des élus de l'arrondissement, c'est-à-dire des élus qui sont en proximité avec les habitants, et des services de la Ville de signer par anticipation des conventions qui risquent d'être en violation avec la réglementation en vigueur, car je rappelle qu'il y a eu un sursis à statuer qui a été prononcé par le Conseil de Paris en 2022, et que ces mêmes services adaptent le futur PLU en vue de délivrer un permis de construire au promoteur ? Merci.

### **M<sup>me</sup> PETIT**

On répondra après l'ensemble des interventions. Je donne la parole à Nicolas MANSIER, ensuite Monsieur Jean-Paul ARMANGAU qui peut se préparer.

### **M. MANSIER (Public)**

Bonsoir à tous.

Ce moment d'adoption du PLU est effectivement un moment important, mais quelque part un moment décevant. Vous l'avez présenté comme un nouveau PLU. La communication de la Ville a insisté sur le fait que c'était un nouveau PLU. Mais à l'heure du bilan, après quatre ans de concertation et de réflexion tous azimuts, force est de constater qu'on n'est pas dans un nouveau PLU, mais plutôt dans ce que l'on pourrait appeler une révision importante du PLU existant.

Pourquoi ? Parce que l'on continue dans la même logique, dans une logique d'hyperdensification. Pourquoi encore ? Parce que l'on ne sauvegarde pas les espaces verts comme on aurait pu l'espérer. Et

pourquoi encore ? Parce que l'on n'est pas dans un véritable changement comme on pourrait l'espérer à l'heure de la lutte contre le changement climatique et du rapport « Paris à 50°C ».

Puisqu'il s'agit simplement d'une révision, la Ville de Paris a insisté sur la communication et a sorti le beau slogan de PLU<sub>b</sub>, PLU bioclimatique. Comme vous l'avez dit vous-même, le bioclimatisme correspond à des modalités architecturales de construction plus vertueuses pour le climat, mais on n'est pas dans une ambition de lutte contre le changement climatique ou même de préparation au changement climatique.

Plus que PLU<sub>b</sub>, à l'heure du bilan, j'ai envie de parler de PLU OMC. Pourquoi PLU OMC ? OMC pour « occasion manquée pour le climat » et OMC pour « occasion manquée pour les citoyens ». Occasion manquée pour le climat puisqu'on ne va pas jusqu'au bout de la protection des espaces verts. Pour les espaces verts protégés, dans le règlement, on autorise de pouvoir les grignoter pour faire des stationnements vélos. On autorise de pouvoir les grignoter pour faire des lieux de passage pour les poubelles. On autorise encore de pouvoir les grignoter pour faire des terrasses de restaurants ou de bistros. Occasion manquée pour le climat quand on parle en théorie de désartificialisation des sols, mais qu'on ne propose aucun emplacement où cela se met en place. Occasion manquée pour le climat, encore une fois, quand on ne s'occupe pas du bilan carbone important des transports de marchandises à Paris.

On n'a pas travaillé le sujet. C'est la copie conforme du PLU 2006 en termes d'espaces de logistique urbaine. D'ailleurs, sur ces espaces de logistique urbaine, dans aucune des réunions, malgré les questions posées, on n'explique aux citoyens à quoi ils serviront, comment ils seront répartis, comment ils seront gérés et surtout comment ils s'inséreront dans le tissu urbain. Occasion manquée encore pour le climat quand on ne s'occupe pas des réseaux énergétiques, notamment des réseaux de chaleur urbaine. Il n'y a pas d'ambition affichée, notamment en termes de couverture des zones blanches, puisqu'il y a de larges zones blanches à Paris et dans notre arrondissement.

Je disais « occasion manquée pour le climat ». C'est aussi des occasions manquées pour les citoyens, puisqu'effectivement, comme vous l'avez dit, il y a eu beaucoup de contributions. Malheureusement, on voit que, dans le rapport de l'enquête publique, on a essayé de traiter la réserve, car sinon on ne peut pas adopter le PLU, mais qu'en termes de recommandations, très peu de choses ont été modifiées par rapport au projet d'il y a un an.

« Occasion manquée pour les citoyens » quand, dans les réunions publiques et les contributions, on voit qu'il y a beaucoup de contributions qui demandaient à prendre en compte la pollution sonore non automobile et que le sujet n'est pas traité.

« Occasion manquée pour les citoyens de notre 14<sup>e</sup> », puisqu'il y a l'oubli de la Porte d'Orléans. J'en avais déjà parlé il y a un an et j'interviens régulièrement dessus. Dans de nombreuses portes de Paris, dans les arrondissements voisins, l'arrondissement de droite du 15<sup>e</sup>, l'arrondissement de gauche du 13<sup>e</sup>, mais aussi le 12<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup>, le 18<sup>e</sup>, le 19<sup>e</sup>, soit les deux tiers des arrondissements périphériques, il y a un projet pour au moins une porte de Paris et il n'y en a pas dans le 14<sup>e</sup>. Pour mémoire, il y a 15 ans, Pierre Castagnou, dans son programme de 2008, appelait déjà à faire de la Porte d'Orléans un véritable quartier de ville. 15 ans après, il n'y a toujours pas de perspective alors que vous allez adopter le PLU pour les 15 ans à venir.

« Occasion manquée pour les citoyens du 14<sup>e</sup> » encore sur les projets localisés emblématiques de notre arrondissement. À Reille, au lieu d'ajuster les projets des aménageurs au Plan local d'urbanisme, on ajuste le Plan local d'urbanisme au projet des aménageurs. À La Rochefoucauld, dans un projet aux orientations partagées avec l'AP-HP et la Ville, on va défigurer un site que l'on a reçu intact depuis 250 ans des générations précédentes, donc un site qu'on ne transmettra pas intact aux générations futures.

Comme je le disais, ce moment d'adoption du PLU est un moment important. Il aurait mérité d'être conforme aux OAP (orientations d'aménagement et de programmation) qui étaient ambitieuses et dressaient de véritables perspectives, mais n'ont pas de valeur légale. Quand on passe au règlement du PLU, le seul qui a force légale, malheureusement, les ambitions sont abandonnées.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Il y a Jean-Paul ARMANGAU, puis Nicolas LARUELLE. Il restera deux interventions du public.

**M. LARUELLE (Public)**

Merci, Madame la Maire. On a interverti nos interventions, puisque la note porte sur un sujet plus particulier.

Bonsoir, je m'exprime ce soir au nom du collectif Cœur d'îlot Thermopyles, un collectif d'habitantes et d'habitants du quartier Pernety, et des plus de 715 personnes qui ont signé la pétition que nous avons dû lancer dans la précipitation il y a seulement quatre jours.

En janvier 2024, à l'occasion de l'enquête publique, notre collectif a attiré l'attention de la commission d'enquête sur la possibilité offerte par le projet de PLU d'accroître fortement les volumes constructibles sur deux parcelles situées en Cœur d'îlot entre la rue des Thermopyles, par laquelle on y accède, et la rue Boyer Barret.

Ces parcelles, qui accueillent depuis 1995 des ateliers-logements, avaient été acquises dès 2022 par un grand groupe immobilier international qui avait, dès 2023, rencontré la direction de l'urbanisme au sujet de ces parcelles.

En juillet 2024, le rapport de la commission d'enquête a relayé notre inquiétude et notre proposition de classer les deux parcelles dans le même secteur de volumétrie existante à conserver (VEC) que toutes les autres parcelles de la rue des Thermopyles, dont elles sont contiguës et dont elles partagent la volumétrie globalement basse.

Surtout, la commission d'enquête a recommandé à la Ville de Paris, une des recommandations évoquées précédemment, de poursuivre la concertation afin de tenir compte des observations des riverains et d'améliorer l'ambition environnementale du PLU, explicitement sur le Cœur d'îlot Thermopyles et sur seulement trois autres sites du 14<sup>e</sup>, Espace Reille, La Rochefoucauld et Saint-Vincent-de-Paul.

Sans engager avec notre collectif ou avec quelques autres habitants ou associations la concertation recommandée, les services de la Ville ont présenté dès septembre 2024 à la Mairie du 14<sup>e</sup> une solution surprenante aux problèmes pointés par la commission d'enquête sur ces deux parcelles : pas la simple extension de la volumétrie existante à conserver, VEC, que nous demandions, non, mais une règle d'exception pour ces deux parcelles, une emprise maximale constructible (EMC) d'une hauteur de 7 mètres alors que la hauteur actuelle des ateliers logements est inférieure à 5 mètres en moyenne. Cette solution présentée en septembre 2024 est d'autant plus surprenante que la Direction de l'urbanisme avait connaissance, dès le mois de juin précédent, de la nature et de l'enveloppe du projet porté par le promoteur, puisque ces derniers avaient déposé, le 10 juin, une déclaration préalable pour créer une résidence de cinq lofts touristiques meublés de 6 à 12 lits, soit 46 lits au total, et ce, au sein de la volumétrie existante, inférieure à 5 mètres en moyenne des ateliers logements. Au passage, la Direction de l'urbanisme s'est bien gardée en septembre 2024 d'informer la Mairie du 14<sup>e</sup> qui venait la rencontrer de ce projet. La Mairie du 14<sup>e</sup> nous a dit qu'elle avait découvert le projet juste avant d'accepter de nous recevoir enfin, il y a seulement cinq jours, alors que ce projet date de juin 2024.

Passer d'une enveloppe limitée, dont le promoteur dit se satisfaire, à une enveloppe de 7 mètres comme l'a imposé sans la concertation recommandée la Direction de l'urbanisme, c'est donc aller au-devant des attentes du promoteur. C'est garantir et même accroître la rentabilité d'un projet dont vous savez tous ici ce soir qu'il va contre la tranquillité des habitants et des promeneurs, contre la vie sociale de quartier, contre le climat, bref, contre tout ce qu'entend porter le nouveau PLU bioclimatique que vous examinez.

Ce soir, vous avez encore la possibilité de rendre plus difficile la réalisation de ce projet indéfendable plutôt que de le faciliter et d'en accroître la rentabilité en demandant expressément le classement en

VEC ou, si vous y tenez absolument, en EMC, mais avec une hauteur inférieure ou égale à 5 mètres, comme le demandent déjà les 715 signataires de notre pétition.

Merci.

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'ai Jean-Paul ARMANGAU, puis Margaret SKINNER, ensuite Jean-Pierre COULOMB.

#### **M. ARMANGAU**

Bonsoir et merci de votre écoute. Je représente ici l'association Urbanisme et démocratie qui a été créée en 1993. C'est une association d'habitants qui a pour but de faire participer les citoyens aux décisions qui entraînent une modification de leur cadre de vie, de défendre la qualité de vie et de préserver la diversité sociale, économique et culturelle dans l'arrondissement. L'association anime le jardin partagé des Thermopyles, et est à l'origine de nombreux aménagements et propositions qui ont pu voir le jour dans l'arrondissement depuis plus de 30 ans maintenant. Je ne vais pas en faire la liste ici parce qu'elle est très longue. Il y en a plusieurs dizaines.

Elle porte aujourd'hui avec d'autres associations la réhabilitation de « la Maison grecque » et la création d'un four communautaire, tous les deux situés réduits à Thermopyles. Elle se mobilise parfois aussi sur des projets qui dégradent le cadre de vie, comme l'installation des antennes relais, les expulsions locatives ou certains aménagements complètement insensés.

L'association ne fait pas que cela. Elle organise aussi des moments plus festifs. Le prochain aura lieu ce vendredi à la Porte de Vanves, place Marthe Simard, pour préfigurer l'installation de ce futur four communautaire. Vous avez des tracts à la sortie.

Bien sûr, notre association Urbanisme et démocratie a travaillé ces quatre dernières années sur ce PLU bioclimatique en menant sa propre concertation dans le quartier où elle a l'habitude de travailler.

Si l'on peut se satisfaire de l'intention de la Ville de rajouter un petit b bioclimatique au PLU, on reste un peu sur notre faim quand on examine dans le détail ce que ce PLU permet et ce qu'il ne permet pas.

En premier lieu, et en accord avec le collectif Cœur d'îlot Thermopyles que nous soutenons pleinement, à partir du moment où ce PLU permettrait à un promoteur de transformer des ateliers d'artisans en plusieurs hébergements touristiques qui peuvent accueillir une cinquantaine de personnes en grand groupe dans des lofts de type Airbnb, on trouve que le PLU rate son objectif. Pour nous, c'est inacceptable, tant dans la nature même du projet que dans sa dimension qui est complètement démesurée par rapport à l'environnement dans lequel il est censé s'inscrire. Nous faisons donc aussi le constat que la concertation demandée par le commissaire enquêteur n'a pas été menée par la Ville. On demande à cette assemblée d'amender ce projet de délibération que vous allez voter certainement tout à l'heure afin que la Direction de l'urbanisme préconise soit de revenir à la volumétrie existante à conserver actuelle, soit, si vous y tenez absolument à faire une emprise maximum constructible, de la limiter à 5 mètres de haut.

Enfin, nous vous demandons d'adopter un vœu demandant à la Maire de Paris de revenir sur la décision de la Ville d'autoriser ce promoteur à transformer les locaux artisanaux en hébergements meublés touristiques.

Sinon, ce PLU qui se veut bioclimatique ne permettrait pas de s'opposer à un promoteur qui veut densifier la ville avec des logements touristiques pour accueillir des « teufeurs » qui viennent de toute l'Europe, en avion parfois, pour s'offrir du bon temps, pour surconsommer et laisser ensuite les habitants se débrouiller avec les nuisances, les bruits, parfois les violences, les fêtes, les déchets, les autres traces de fêtes plus ou moins réussies. Si ce PLU ne permet pas cela, à quoi sert-il ?

Malgré les annonces qui ont été faites toutes ces dernières années sur ce type d'hébergement, on montre ici l'incapacité de la Ville à s'opposer à une telle transformation et l'on s'inscrit dans une conception de ville à consommer qui est complètement à l'opposé de ce que veulent la plupart des Parisiens. On consomme des fêtes, on consomme du patrimoine, on consomme des événements culturels calibrés, sans aucun lien avec les habitants autre que des liens commerciaux.

Au lieu de construire des logements dignes, au lieu de construire des logements dont les gens ont besoin, la Ville se rend complice de la prédation par des promoteurs des derniers lieux qui sont mobilisables pour construire ces logements dont les gens ont besoin.

Cette conception de l'aménagement qui est complètement capitaliste s'oppose à la ville à vivre, au vivre ensemble, au droit à la ville que défend notre association ainsi que d'autres associations de quartier, comme le Journal de quartier, comme La Page ou La Générale dans ses rendez-vous du moment et qui, depuis le mois d'avril dernier, fait un travail remarquable pour faire un peu l'état des lieux du droit à la ville.

Quelle est la dimension bioclimatique de ce projet ? Quel est le bilan carbone de ce projet sur 10 ans ou même sur un seul week-end ? Comment pouvez-vous penser arriver à du zéro carbone avec un tel projet ? Comment allez-vous faire comprendre ce grand écart aux habitants du quartier, aux plus de 700 pétitionnaires ce soir, à ceux qui ont participé en nombre ce soir et tout ce week-end pour mobiliser ? L'émoi dans le quartier est fort. Il a des conséquences. Il en aura par la suite.

Ce PLU ne permet pas d'autre chose. Il ne permet pas non plus de s'opposer, comme nous l'avions demandé, à densifier la parcelle CQ160, qui est aussi à l'angle de la rue des Thermopyles et de la rue Didot qui est aussi sous le coup d'un projet de promoteur qui veut, là encore, densifier en faisant de la résidence hôtelière en petit studio, sauf que ces petits studios peuvent tous s'accoupler pour faire de grands logements. Là encore, les demandes faites par notre association et par les habitants n'ont pas été retenues dans le projet de délibération ce soir, comme n'ont pas été retenues les remarques sur La Rochefoucauld, sur l'avenue Reille ou sur Saint-Vincent-de-Paul. Sur ces trois derniers sujets sur lesquels le commissaire enquêteur demandait la concertation, nous demandons que votre assemblée amende le projet pour aller dans le sens de ce qui est demandé par les associations riveraines.

Il y a quand même un point amusant. Dans le projet que nous avons de four communautaire rue des Thermopyles où la Ville nous demande de faire un abri léger, réversible et démontable pour abriter ce four, sur le PLU, on exige de faire une toiture végétalisée conséquente, massive, avec un minimum de 25 mètres de terre d'épaisseur. Si on calcule le poids de la terre lorsqu'elle est mouillée, il s'agira d'une toiture de 25 m<sup>2</sup> qui va peser 15 tonnes sur un abri de 25 m<sup>2</sup>. Cela veut dire des piliers de cathédrales, cela veut dire un escalier extérieur pour pouvoir monter sur le toit et l'entretenir correctement, et cela veut dire une surface réduite pour cet équipement qui va comporter un four à bois.

À la fin, quand on examine dans le détail ce PLU, on a la fâcheuse impression que, si vous ne remédiez pas à cela ce soir, comme disait La Fontaine « *selon que vous serez puissant ou misérable* », les arrangements avec le PLU vous feront devenir vert de rage ou vous feront voir l'avenir en rose.

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Margaret SKINNER, ensuite à Jean-Pierre COULOMB.

**M<sup>me</sup> SKINNER (Public)**

Bonjour, je suis ici pour parler pour les riverains de la rue des Thermopyles dont je fais partie. Je fais aussi partie de l'association libre de copropriétaires de la rue des Thermopyles.

Nous avons suivi la vente de ces ateliers par le propriétaire du 37-37bis qui avait besoin de faire des ravalements et qui n'avait pas pensé peut-être aux implications pour ses locataires et pour les riverains autour. Mais on se trouve avec un très grand promoteur.

Donc, on a suivi depuis le début de cette vente. Au début, il m'avait dit lui-même qu'il avait prévu de grandir énormément. Comme cela, il aurait fait beaucoup d'argent. Il n'a pas eu les autorisations. Donc, il a essayé de revendre à un bon prix, mais il n'a pas trouvé des acquéreurs. Maintenant, il a ce nouveau plan pour faire des logements qui sont pour le tourisme.

Comme vous le savez, la rue des Thermopyles est déjà un lieu touristique. Des fois, c'est très difficile de vivre pour les résidents. Pour avoir une vie sociale, avant, on mangeait dans la rue ensemble. On ne le fait plus à cause du flux énorme de touristes qui viennent. Elle est promue dans tous les guides touristiques et est mise en avant par la mairie du 14<sup>e</sup> et la mairie de Paris.

Nous avons déjà subi des conséquences assez importantes sur la vie des résidents de la rue. Je parle pour tous les résidents. Ils ont des tournages devant chez eux, des photos qui font constamment venir du monde. C'est le tourisme. Mais là, on passe au stade suivant en installant des hébergements touristiques de grande échelle. Pour le quartier Plaisance, c'est certainement le plus grand logement touristique qu'il va y avoir. Cela nous pousse encore ces difficultés de vivre.

Les résidents m'avaient demandé de parler des nuisances, parce que c'était une surprise pour nous la semaine dernière de savoir qu'il y avait un projet à cette échelle. Il n'y a eu aucune consultation, comme je l'ai déjà dit.

On a des peurs pour la sécurité. C'est une enclave. Je crois que vous avez des plans devant vous. C'est une enclave qui est accessible uniquement par un petit portail de 140 de large et 220 de haut. Tous ceux qui passent pour accéder à ces deux enclaves passent par ces deux rues.

Comment prévoient-ils de faire des travaux en passant à travers cette propriété ?

Je plains les gens qui y habitent, mais l'on ne peut pas empêcher quelqu'un de construire et de réhabiliter un lieu qui est acheté. On aimerait bien dire que nous ne sommes pas contre la rénovation de ces lieux. On n'est pas contre qu'il y ait des habitations dedans. Mais nous sommes absolument contre le fait d'avoir ce roulement Airbnb en continu, parce que c'est en continu. La rue des Thermopyles est vraiment un couloir. On a un écho de toutes les valises à roulettes qui font beaucoup de bruit à toutes heures. On a des livraisons d'Airbnb avec Uber Eats et le reste. Les taxis arrivent à n'importe quelle heure du jour et de nuit pour les gens qui vont habiter. Il y a la possibilité des fêtes qui viennent sur les grands ensembles d'Airbnb. Chez moi, en Australie, il y a des sections comme cela. Partout où il y a de tels groupements comme cela, c'est la fête. Donc, on ne peut pas les empêcher.

Nous avons aussi le problème de bruit avec les poubelles. Comme nous n'avons pas une petite benne à poubelles qui passe dans la rue, toutes les poubelles doivent être tirées au bout de la rue. À 6 h 00 du matin, on peut dire que tous les résidents de la rue sont conscients.

Donc, l'augmentation de ce roulement de touristes va vraiment faire une nuisance dans la vie.

Il y a des peurs sur la sécurité au niveau de l'accès des pompiers qui passent par le portail et sur le flux des gens. Il n'y aura pas que des touristes qui vont habiter, mais il y aura aussi tous les services nécessaires pour entretenir ce complexe hôtelier. Ce n'est pas appelé « hôtelier », mais quand on a 46 lits, c'est quand même très proche d'avoir un hôtel.

Je vous demande de révoquer ce changement de vocation des ateliers en logements touristiques dans ce lieu derrière le 37 et le 37 bis rue des Thermopyles parce que nous sommes vraiment en bord d'une explosion pour la vie sociale dans le quartier. Les gens restent chez eux au lieu de se rencontrer. On n'a presque plus de tables dans la rue maintenant. Il est plus possible d'augmenter cette notion de tourisme dans la rue. Et on a besoin de logements à Paris, non ? Merci.

*Applaudissements.*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Jean-Pierre COULOMB, puis à Jean-Emmanuel DAVID, puis aux élus qui le souhaitent. Donc, n'hésitez pas à vous inscrire. Ensuite, nous répondons.

### **M. COULOMB (Public)**

Bonsoir. Merci, Madame la Maire. Je représente l'association Collectif logement Paris 14.

Au sujet du PLU, dans sa généralité en ce qui concerne le logement, on entend qu'on veut permettre à tous les Parisiens de se loger, que l'on veut des logements accessibles. Mais en tant qu'association qui accompagne des gens modestes, pour nous, l'accessibilité n'est pas celle des cadres supérieurs, n'est pas celle des classes moyennes supérieures, c'est l'accessibilité pour les gens qui ont de tout petits revenus.

Je parlerai de deux points. Je parlerai du logement dans le privé et du logement dans le public. Dans le privé, il y avait un million de logements en location en 1945 à Paris. Il y en avait 600 000 en 1980. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 350 000, et cela continue à baisser. Cela continue à ne pas être accessible, parce que dans ce million de logements il y a 70 ans, il y avait du logement social de fait. Il y avait des logements qui n'étaient peut-être pas en bon état, mais qui n'étaient pas chers. Aujourd'hui, les logements qui restent sont assez chers.

Cela continue à baisser. Pourquoi ? C'est parce qu'il y a des logements qui se vendent à de jeunes couples argentés et il y a la création d'Airbnb, donc de logements touristiques temporaires qui se développent. Je ne parle pas des Airbnb au sens d'une famille qui loue son appartement deux mois par an ou sa chambre. Non, je parle des investisseurs qui sont déjà multipropriétaires ou qui investissent pour spécialement faire des Airbnb toute l'année en tant que loueur de résidences touristiques.

À ce titre-là, comme c'est une ponction permanente sur les logements privés qui pourraient être accessibles, nous nous opposons aussi à cette opération de la rue des Thermopyles qui est un exemple d'Airbnb complet, sui generis, où l'on crée un projet pour faire 100 % d'Airbnb. C'est la tendance dans toutes les villes touristiques de France. On voit apparaître des immeubles complets avec un seul propriétaire qui fait du business là-dessus parce que cela rapporte beaucoup plus qu'une location à l'année. J'encourage le Conseil d'Arrondissement à être très vigilant là-dessus en commençant par surseoir à ce projet de la rue des Thermopyles.

Il paraît d'ailleurs qu'il y a déjà eu des immeubles complets mis en Airbnb dans le 14e. Je ne peux pas en dire beaucoup plus, mais j'ai entendu cela.

Deuxièmement, concernant les logements sociaux, c'est bien de dire que l'on veut faire des logements accessibles. Pour nous, ce serait accessible aux personnes modestes. Mais on a quand même des signaux qui ne sont pas très encourageants. Par exemple, nous avons demandé à ce que la zone à déficit en logements sociaux soit élargie entre la rue Raymond Losserand et l'avenue du Maine. Cela n'a pas été pris en compte alors que dans ce lieu-là, les loyers sont devenus très chers, donc il y a un manque de logements abordables dans le privé. Les incitations à faire du logement social auraient dû être prises en compte. J'ai regardé le PLU de 2006. C'est la même zone qu'aujourd'hui de déficit en logements sociaux alors que le nombre de logements locatifs a diminué dans le privé et que les prix du privé ont augmenté. Le besoin de logements sociaux, y compris dans le quartier, y compris entre la rue Raymond Losserand et l'avenue du Maine, est très important. Donc, j'attire l'attention du Conseil municipal sur l'évolution de la situation dans Paris. Beaucoup de quartiers qui n'étaient pas en déficit de solutions pour les petits revenus le sont devenus aujourd'hui.

Merci.

*Applaudissements.*

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je passe maintenant la parole à Jean-Emmanuel DAVID pour la dernière intervention du public sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique.

### **M. DAVID (Public)**

Bonsoir, merci. Je voudrais parler de l'avenir du site Reille dans le cadre du futur PLU.

Nous, le Collectif Reille Nature et Patrimoine, les associations SOS Paris, la Fédération nationale de l'environnement, GNSA, ARBRES, et les conseils de quartier, souhaitons aborder avec vous la question du futur PLU pour le site du Couvent Reille.

Le vote d'approbation du futur PLU autorisera une opération immobilière massive dans ce site patrimonial au potentiel de 4 500 m<sup>2</sup> d'espace naturel et arboré, classé espace vert protégé.

Je vais commencer par un rappel. La modification prévue pour le site Reille génère des impacts néfastes, à savoir : l'espace constructible est augmenté de 800 m<sup>2</sup>, l'espace vert protégé EVP est lourdement amputé de 1 800 m<sup>2</sup>. On ampute un espace vert protégé de 1 800 m<sup>2</sup> au profit de constructions et de leurs espaces résidentiels à classer comme artificialisés, des voies d'accès et d'une place publique. Ces usages ne figurent pas en clair au plan graphique qui est donné dans le futur PLU. Ainsi modifié, l'espace vert protégé n'est plus sincère et constitue un leurre graphique. Il est anormal que le PLU entérine un projet particulier sans souci de sa forme urbaine existante. Or, avec ses environs, ce lieu est favorable à un poumon vert de 1,5 hectare d'intérêt collectif et réalisable à peu de frais. Au lieu de cela, la modification prévue par le futur PLU entraîne une densification excessive en doublement du bâti existant.

Début 2024, une enquête publique sur le futur PLU a été conduite par la mairie. Je cite son rapport : « *Considérant la mobilisation des habitants pour les sites majeurs suivants [il y avait quatre sites, dont l'espace Reille], la commission recommande de poursuivre la concertation afin de tenir compte des observations des riverains et d'améliorer l'ambition environnementale du PLU.* » Cette recommandation n'a pas été suivie par la mairie et les habitants n'ayant pas participé sont scandalisés du mépris de la mairie. On les a « enfumés » avec cette concertation.

En mai dernier, nous vous avons à nouveau interpellés sur les dégradations de l'environnement dans cette opération. Nous vous avons signalé l'opportunité de prendre un sursis à statuer selon la loi dite ZAN, zéro artificialisation nette, issue de la Convention citoyenne qui donne la priorité au maintien des espaces naturels subsistant au milieu urbain.

Le GIEC prévoit un accroissement de la température jusqu'à 50 degrés dû à l'effet de serre produit par l'excédent de dioxyde de carbone, le CO<sub>2</sub>, qui ne peut être limité que par la végétation arborée.

Malgré cela, le permis de construire a été accordé in extremis le 5 juillet, juste au début des vacances dernières. Dans le but de conforter ce projet, la Ville de Paris opère une modification exceptionnelle du PLU pour le site Reille intégrant intégralement ce permis de construire.

Il s'agit d'un permis de construire de 107 logements déposé par In'li et Enbridge. Il ne s'agit pas de logements sociaux, mais de logements intermédiaires et Enbridge est un promoteur immobilier qui fait des logements de luxe. La Ville de Paris opère une modification exceptionnelle du PLU pour ce site Reille au détriment de la préservation de la nature et du patrimoine.

Notre question au Conseil d'Arrondissement est donc la suivante : êtes-vous prêt à proposer un amendement au Conseil de Paris sur le projet du futur PLU concernant l'Espace Reille ?

Sachant que cet amendement prendra en compte notre demande, nous vous demandons d'inscrire au futur PLU l'intégralité de l'espace vert protégé du PLU actuel augmenté de 700 m<sup>2</sup> réglementaires, l'intégralité du patrimoine architectural en protection de la Ville de Paris, PVP, le réemploi du site pour un rôle d'activité et de résidence en bonne part solidaire. On est pour la solidarité. Tout l'ancien couvent est occupé par des associations solidaires.

Êtes-vous prêts à proposer un amendement au Conseil de Paris sur le projet du futur PLU concernant l'espace Reille ?

Merci.

*Applaudissements.*



**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je passe la parole à Patrick VIRY pour le groupe 100 % 14e. Puis, nous vous donnerons toutes les informations, ensuite nous répondrons. Le groupe Paris en commun et le groupe des écologistes s'exprimeront. Donc, il y a quatre interventions d'élus.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame BERTRAND, pour votre présentation synthétique il y a quelques minutes et pour les éclairages qui ont été apportés par des personnes dans la salle. Sans vouloir tout de suite doucher l'enthousiasme de Madame BERTRAND qui a bien voulu souligner notre participation à l'élaboration du PLU dans son propos introductif, je m'empresse néanmoins de dire que nous avons participé, comme dans tout processus, mais que, évidemment, on était loin d'être d'accord. Cela se verra à l'occasion du vote en Conseil de Paris dans une dizaine de jours. La présentation était presque enjouée, c'était agréable, mais ce n'était pas tout à fait exact.

Pourquoi ne soutient-on pas cette délibération pourtant également très bien présentée dans l'exposé des motifs qui fixe dans ses premières lignes des objectifs d'encore mieux vivre et de réponse à des urgences environnementales et sociales ? Je passe les autres exemples, on peut faire l'exégèse. On est très vite également douchés par l'interprétation directe et essentielle de son contenu. Cela a été dit d'ailleurs parmi les orateurs du public. C'est un PLU qui conduit à beaucoup plus de densification, et l'on en a des exemples assez frappants dans l'arrondissement. C'est un PLU qui ne traite pas nécessairement des grands enjeux, dont vous êtes pourtant très porteurs et sur lesquels vous avez une vraie crédibilité. Je parle notamment des enjeux de pollution et particulièrement de pollution sonore. Je ne rentre pas dans les détails. On aura un débat en Conseil de Paris. Je pense qu'en Conseil d'Arrondissement, il est plus important de se focaliser sur les sujets de nos quartiers.

Mon propos était au départ de vous demander quelles réponses vous apportiez aux questions et aux sujets qui ont été relevés par l'enquêteur public dans les documents qu'il a mis en ligne et qui sont accessibles à tous. Je m'attendais à ce que, dans votre présentation, vous ayez un début de réponse, certaines n'étant d'ailleurs pas nécessairement très polémiques.

J'ai relevé ces questions, je me permets de les réaborder. Plusieurs ont été évoquées tout à l'heure, mais pas toutes.

Sur Saint-Vincent-de-Paul, je passe très vite. Vous connaissez notre position. À chaque fois que l'on a des délibérations sur ce projet, on tient le même discours. C'est un projet qui défigure le quartier. C'est un projet d'extrême densification. Je ne parlerai pas de mensonge, parce que ce serait un propos sujet à critique et je ne voudrais pas que l'on m'embête sur mes propos. Mais on n'explique pas très bien ce qu'est le verdissement et la végétalisation du secteur, moyennant quoi on vend un peu du rêve aux futurs habitants et aux personnes qui habitent déjà le quartier.

On n'a pas parlé non plus de Gaîté-Montparnasse. Cette infrastructure a du mal à trouver sa place. Si vous pouvez nous dire un petit peu quelle suite va être donnée à cette partie de notre patrimoine commercial, ce serait intéressant. J'ai vu que, dans le dossier, des interventions auprès du commissaire enquêteur avaient été faites.

J'en viens plus précisément aux autres sujets qui ont d'ailleurs été évoqués dans la salle tout à l'heure : La Rochefoucauld et le couvent Reille. Je les regroupe parce que, pour moi, ils se ressemblent beaucoup dans leur motivation. Les personnes qui sont intervenues tout à l'heure, les interventions que l'on peut entendre au gré des conseils d'arrondissement, et ce que l'on peut voir sur les réseaux sociaux, etc., me semblent un simple appel à protéger le patrimoine parisien et du 14e arrondissement. On a du mal à voir en quoi cela pose problème que de donner suite à ces demandes et qui sont autant de propositions.

Dans ce que vous disiez tout à l'heure, j'ai relevé plusieurs choses. Madame BERTRAND, vous avez dit que réhabiliter était votre objectif principal. Quand on entend parler du projet de La Rochefoucauld, les personnes et associations qui sont investies sur le sujet ne demandent pas autre chose. Vous avez

parlé de sanctuarisation d'espaces verts. Or, les craintes sont assez grandes sur la défiguration des espaces verts du site.

Je pourrais dire la même chose du Couvent Reille dont on vient d'entendre parler, sans même parler, pour ne pas remuer le couteau dans la plaie, de l'arbre qui a déjà été outrageusement taillé et du risque qu'il pèse sur les autres.

Mais les gens des associations vous proposent de protéger le patrimoine, de protéger la végétalisation des lieux, d'avoir un minimum d'ambition pour des projets, d'avoir une vision presque aussi sociale des sujets, de ne pas laisser nécessairement des projets à la main de promoteurs. Or, au moment où je vous parle, vous n'avez rien apporté comme réponse ou tendu aucune perche.

Le dernier point est celui de la rue des Thermopyles, dont on a également parlé, et qui est assez effarant.

Une des personnes qui est intervenue m'a presque coupé l'arbre sous le pied. Quand j'ai entendu parler de Airbnb et des craintes, je me suis demandé ce qu'ils craignaient. Si vous avez la curiosité d'aller un petit peu sur les sites et de voir quelle est la mode aujourd'hui, vous vous apercevez que le Airbnb, pour une large partie, sert à faire la fête, à venir de l'autre bout du monde, ou en tout cas d'une partie assez éloignée du monde, et de faire la fête par tous les moyens que l'on peut imaginer. Je ne rentrerai pas dans les détails. Moyennant quoi, vous avez en perspective, sous vos yeux, un projet qui agrège tout ce contre quoi vous vous battez officiellement. Vous allez me dire si, maintenant, vous vous changez d'avis. Mais le Airbnb tel qu'il est envisagé là est un contresens économique, un contresens social, écologique, si en plus l'on parle des aspects déplacements qui s'y associent ou tout simplement le fait de densifier la Ville. En plus, vous avez une forme de tour de passe-passe. On se demande comment ce « truc », si vous me permettez l'expression, arrive alors qu'il est à peine effleuré dans le rapport. En plus de votre position sur le sujet au titre du PLU, vous pourrez peut-être nous expliquer comment un tel sujet peut, par les arcanes de la Ville de Paris, arriver en l'état devant nous ce soir.

Voilà, je n'en dis pas plus pour ne pas être trop long, mais nous souhaiterions que, à la fois par cohérence politique et par cohérence des idées, vous apportiez des réponses sur chacun de ces points.

Merci, Madame la Maire.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Montrer la cohérence, je suis bien d'accord.

J'ai Valentin GUENANEN, Florentin LETISSIER, puis Guillaume DURAND. Ensuite, nous partagerons nos réponses entre Agnès BERTRAND et moi.

#### **M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire. On regrette de détonner un tout petit peu avec la tonalité de l'intervention précédente.

Cette délibération, excellemment représentée par ma collègue, Agnès BERTRAND, souligne l'ambition d'un projet fondamental pour l'avenir de Paris et un Plan local d'urbanisme bioclimatique qui protège et qui projette notre ville vers un futur plus durable et plus résilient.

Ce document va bien au-delà des simples obligations réglementaires. Il s'agit, et Agnès l'a présenté tout à l'heure, d'un outil stratégique qui incarne une vision claire et collective pour un Paris plus sobre, plus respectueux de l'environnement et mieux préparé aux défis climatiques qui, par exemple en Espagne, font une actualité extrêmement violente. Dans un contexte où le réchauffement climatique impacte déjà concrètement le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, ce PLU bioclimatique définit des règles d'urbanisme adaptées. Il oriente la Ville vers des choix responsables, favorisant la rénovation et les constructions bas carbone. De plus, en intégrant des mesures pour préserver la biodiversité, il vise à faire de Paris une ville en harmonie avec son environnement.

Ce PLU s'attache également à promouvoir une ville solidaire et inclusive. Il garantit un accès équitable au logement, soutient une mixité sociale forte et encourage l'activité productive de proximité. De cette manière, Paris répond aux besoins des habitantes et des habitants en assurant l'accès aux services et aux équipements essentiels au plus près de nos quartiers.

Enfin, ce projet est le fruit d'une démarche de concertation approfondie menée sur de longs mois avec l'ensemble des parties prenantes, des élus, des services municipaux, des experts et bien sûr les Parisiennes et les Parisiens qui nous préoccupent au quotidien.

Cette méthode inclusive a permis de recueillir des contributions riches et diversifiées et de construire un document qui reflète les attentes et les aspirations de nos concitoyens et concitoyennes. Le résultat est un PLU qui fait l'objet d'un large consensus, un projet pensé avec et pour les habitants qui nous engage collectivement vers un avenir plus durable et plus équitable.

Ce modèle ambitieux de planification urbaine peut inspirer d'autres grandes villes à suivre cette voie de la résilience et de l'innovation.

Je vous invite donc collectivement, chers collègues, à soutenir ce projet de délibération qui traduit une volonté politique forte et collective pour Paris et je vous souhaite d'adopter ensemble ce PLU bioclimatique pour construire un avenir plus durable pour les générations à venir.

Je vous en remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Valentin. Je passe la parole maintenant à Florentin LETISSIER, puis à Guillaume DURAND.

**M. LETISSIER**

Bonjour, mesdames et messieurs, mes chers collègues. Je voulais dire un mot très rapide sur ce sujet parce que je suis adjoint à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, donc je ne suis pas en charge des sujets d'urbanisme, mais je voulais apporter quand même un témoignage de la manière dont s'est construit ce PLU du côté de l'exécutif de la Ville de Paris.

Il y a eu énormément de réunions qui ont associé tous les adjoints en mairie centrale, les maires d'arrondissement, les élus. Il y a beaucoup d'auditions aussi d'associations, de collectifs mobilisés. Donc on ne peut pas nier le volontarisme. Cela m'a vraiment frappé sur mes sujets, l'économie sociale et solidaire, qui ne sont pas des sujets en général au cœur des documents d'urbanisme. Pourtant, je suis vice-président d'un réseau national d'élus locaux pour l'économie sociale, solidaire et circulaire. Tous mes collègues des autres territoires, qu'ils soient de gauche ou de droite, se sont intéressés à la manière dont le PLU de Paris s'est construit parce que, justement, y compris sur ce sujet très précis des locaux pour l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire pour les associations, les entreprises sociales, etc., il y a des choses dans ce Plan local d'urbanisme. Il y a des choses à la fois pour préserver l'existant, c'est-à-dire tous les mètres carrés qui aujourd'hui dans notre ville bénéficient à cette économie de proximité, à cette économie solidaire, à cette économie engagée pour l'environnement, et pour fixer des objectifs aussi dans les futures zones d'aménagement pour dire que la Ville de Paris veut aider à développer cette économie qui est indispensable justement aux liens sociaux dans une ville qui est une ville capitale où, évidemment, il y a beaucoup d'attractivité pour de gros acteurs économiques que chacune et chacun connaît, les grands sièges sociaux, les grandes entreprises privées classiques qui n'ont pas forcément un très grand ancrage territorial. Face à cette loi du marché qui favorise en général les grosses entreprises classiques pour s'implanter dans la ville parce qu'elles ont les moyens de payer les loyers au prix du marché, il y a eu une action très volontariste qui a intéressé beaucoup de collègues d'autres communes. Je voulais quand même le dire parce que cela me semble important.

Mon sentiment aussi sur ce sujet est qu'il y a quand même énormément de contraintes et d'enjeux à faire tenir ensemble quand on construit un plan local d'urbanisme et que l'on veut qu'il soit efficace.

Le principal enjeu est que, d'un côté, il faut que les gens puissent se loger et qu'il y ait plus d'endroits où se loger, et de l'autre côté, il faut que l'on ait aussi toujours plus d'endroits d'espaces verts pour

respirer, pour bien vivre, pour la qualité de vie. Honnêtement, le volontarisme a été là. J'ai un peu du mal à entendre, et je le dis en sincérité, l'opposition municipale donner des leçons, par exemple, sur les sujets environnementaux quand on sait à quel point nous nous sommes battus pour que, dans l'espace public, il y ait énormément de pistes cyclables développées ou que l'on redonne de l'espace public aux piétons avec notamment toutes les rues aux écoles qui se sont développées ces dernières années. Ce sont des actes concrets qui rendent aussi de la qualité de vie et de la qualité environnementale dans notre ville. On a toujours été en opposition sur ces sujets-là. On a dû se battre, y compris dans des arrondissements ayant des maires d'arrondissement de votre tendance politique. On est obligés de se battre pour faire des rues aux écoles ou des pistes cyclables.

Sur le logement, franchement, c'est la même chose. Évidemment, on peut toujours faire mieux. Mais sur le sujet des logements spéculatifs de Airbnb, etc., ce sont les élus de Paris qui ont beaucoup porté auprès de l'État des demandes de réglementation et de législation très fortes pour enrayer cette dérive du logement spéculatif pour ces Airbnb qui retirent énormément de logements pour les habitantes et les habitants.

Je voulais juste témoigner de cela parce que je pense que le volontarisme est là. Après, on peut toujours faire mieux. On doit toujours faire mieux. Je vous remercie, monsieur, de m'avoir fait passer le petit document. Je ne connais pas le sujet, mais je suis convaincu que mes collègues vous apporteront des réponses. Mais je voulais faire ce témoignage parce que, y compris quand on est sur des enjeux de PLU, on a des risques aussi de contentieux sur un certain nombre de sujets.

Quand une ville va loin et pose des actes très forts dans un document qu'elle soumet au vote des conseils d'arrondissement, du Conseil de Paris, et qu'elle s'engage très loin, cela veut dire qu'elle a cette ambition et qu'elle est prête à l'assumer jusqu'au bout, y compris en faisant du plaidoyer par rapport à un État qui, trop souvent, notamment sur la question du logement spéculatif, franchement, ne fait pas grand-chose. Ça aussi, cela enlève beaucoup de logements du marché.

Voilà, je voulais juste apporter ce point de vue qui est le mien. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Florentin. On a une dernière intervention de Guillaume DURAND.

**M. DURAND**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Je ne répondrai pas sur les sujets locaux puisque je pense que vous le ferez avec Agnès BERTRAND qui suit chacun de ces sujets de manière très attentive et qui a toute notre confiance sur ces points très précis.

Je voulais insister sur un certain nombre de mesures dans le PLU qui sont de grandes avancées chères aux écologistes, notamment la question du périphérique et des immeubles-ponts, avec l'interdiction de ces constructions au-dessus du périphérique sachant que les personnes qui habitent au-dessus sont indéniablement malades, la limitation de la hauteur des tours. Les gratte-ciel et les tours gigantesques que l'on a vus fleurir lors des mandatures précédentes, c'est fini.

Sur la question du développement des espaces verts, c'est vrai qu'il y a parfois des intentions sans réalisation immédiate dans le PLU. Il faut dire aussi que le PLU représente des règlements et des OAP à certains endroits, mais qu'il faut pouvoir ensuite les réaliser. Je pense notamment au plan 300 hectares d'espaces verts qui est un objectif du PLU, mais qui évidemment ne pastille pas les 300 hectares, ne les dessine pas pour le moment. C'est notre travail aussi d'élus locaux et je sais qu'on sera toutes et tous mobilisés pour continuer à trouver des hectares d'espace vert. Je crois qu'un des enjeux sur ces différentes parcelles est d'obliger les promoteurs à réaliser de la désimperméabilisation et de ne pas se contenter de comptabiliser les parcelles labellisées EVP, mais bien de dégager des espaces de pleine terre partout, dans le privé comme dans l'espace public. Il y a également la protection des dents creuses, toujours dans la lutte contre la densification.

Certains peuvent regretter un manque d'ambition et prouver que cela ne va pas assez vite. Cela reste un tournant historique. Je crois que c'est le premier PLU à Paris qui met fin à cette densification et met fin à cette autorisation à construire toujours plus et à densifier toujours plus. C'est clairement un tournant important, une bifurcation extrêmement importante.

Je rejoins les remarques qui ont été faites sur la question du logement spéculatif. On attend toujours de la part du gouvernement la taxation plus forte des résidences secondaires. La loi sur les Airbnb, c'est une bonne chose, mais il faudra que l'on voie la manière dont elle sera mise en œuvre.

Dernier point, il y a quand même la question du Grand Paris. On ne l'a pas abordé, mais un PLU ne se fait qu'à l'échelle de la Ville. Si l'on veut pouvoir rééquilibrer et avantager la possibilité pour tout le monde de se loger tout en limitant le temps de transport, etc., cela ne peut pas juste se faire à l'échelle de la Ville via le PLU. Il y a une vraie question d'aménagement du territoire et de réduction des inégalités territoriales. Là, force est de constater que, tant du point de vue de la Région sur l'aménagement du territoire et sur l'aménagement des transports, notamment les modes lourds pour toutes et tous, que du point de vue de la Métropole où le rééquilibrage territorial ne se fait pas, il y a encore beaucoup à faire. Ce sera peut-être l'objectif de la prochaine mandature.

Nous voterons bien évidemment ce PLU qui est un travail de majorité, donc un travail de compromis. Nous, écologistes, serons toutes et tous très vigilants à son application sur chacun des projets et sur les réalisations qu'elles impliquent sur l'espace public.

#### M<sup>me</sup> PETIT

Merci à tous pour vos interventions. Juste au préalable, pour introduire les réponses aux interventions, aux questions, aux interrogations, aux inquiétudes aussi qui se sont exprimées sur les occasions manquées pour le climat, franchement, sur les occasions manquées pour le climat, je vous invite vraiment, Nicolas MANSIER, à adresser votre lettre au Président de la République parce que les occasions manquées pour le climat, on peut en citer un certain nombre et à peu près tous les jours de ces 10 dernières années et du mandat d'Emmanuel Macron. Je n'y reviendrai pas parce que si l'on en est à parler des occasions manquées pour le climat et à dire à la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement que l'on prend de l'espace pour y créer des espaces vélos et que le PLU bioclimatique a été conçu pour permettre la construction de petits locaux poubelles dans des cours de copropriété ou de résidence du parc public, je pense qu'il y a là-dessus des mesures qui ne sont justement pas aux enjeux de ce à quoi l'on essaye de répondre.

Un PLU concerne les parcelles qui relèvent de la propriété privée où ces règles s'appliqueront lorsqu'il y aura une mutation, un projet de la part du propriétaire privé. À partir de ce moment-là, les règles d'urbanisme municipales s'appliqueront. Quand un propriétaire privé ne touche pas à son patrimoine, le PLU ne s'applique pas. Le PLU bioclimatique ne peut pas s'affranchir non plus de toutes les lois de notre pays. D'ailleurs, il s'inscrit même dans toutes les lois de notre pays. Et donc, il y a encore une chose très forte qui est la propriété privée. La propriété privée est, encore aujourd'hui, quelque chose de très fort dans notre pays et dans notre République. Le droit commercial et la liberté commerciale sont aussi très forts. On ne peut pas s'affranchir de toutes les règles et mentir en disant que nous allons partir à l'assaut de tous les mètres carrés. À partir du moment où il y a un projet émis par le propriétaire privé, là, il y a un certain nombre d'autorisations d'urbanisme, de la plus petite à la plus importante, qui a un permis de démolir et un permis de construire. À partir de ce moment-là, le PLU s'applique.

Donc, pour aller très vite sur la Porte d'Orléans, Nicolas MANSIER, cela ne sert à rien de reparler de la Porte d'Orléans, puisque la Porte d'Orléans est une propriété publique. C'est de l'espace public du début à la fin. Rendez-vous au mois de décembre quand, en réunion publique, nous présenterons les perspectives et les projets à partir du travail qu'a réalisé l'APUR sur la Porte d'Orléans. Ce sera en décembre 2024 avant le passage du Père Noël pour les occasions manquées pour le climat.

Enfin, on ne peut pas dire que sur les espaces de logistique urbains, on ne répond pas aux questions, on élude, on esquivé les réponses et les présentations aux habitants. Ce n'est pas vrai. On ne peut pas le dire. On ne peut pas dire cela. On a passé plusieurs dizaines d'heures de nos vies sur ces dernières

années à présenter, à expliquer et même à obliger même quelqu'un comme Unibail à faire fonctionner différemment son espace de livraison pour le centre commercial Gaîté et l'hôtel qui va avec et à le contraindre à respecter d'autres règles pour son espace de logistique urbain et sa plateforme de livraison. On va passer un temps certain à venir présenter avec la Sogaris un projet d'espace de logistique urbain sur l'avenue Jean Moulin au niveau de la place d'Alésia.

On a fait visiter aux habitantes et aux habitants du quartier de la Porte d'Orléans l'espace mutualisé pour permettre une mutualisation d'un espace qui est le centre de bus de la RATP de la Porte d'Orléans et qui est ouvert à des opérateurs de logistique urbaine en présentant les contraintes, le cahier des charges, etc.

On a présenté à plusieurs reprises le projet d'un espace de logistique urbaine sur l'avenue Denfert-Rochereau à Saint-Vincent-de-Paul.

Ensuite, sur les occasions manquées pour le climat, sur le site de La Rochefoucauld, nous avons ce PLU qui programme une augmentation des espaces verts protégés. L'ensemble des bâtiments bénéficient d'une protection.

Nous avons inscrit également d'autres obligations réglementaires à destination du futur acquéreur sur le site de La Rochefoucauld. Personne ne peut parler aujourd'hui de défiguration par un projet monstrueux puisqu'il n'y a aucun projet monstrueux et aucun projet qualitatif tout court. Nous donnerons rendez-vous avec Agnès BERTRAND et l'AP-HP, puisque le propriétaire est l'AP-HP, au cours du printemps 2025, quand les jurys se seront tenus pour vous présenter le futur acquéreur. D'ailleurs, il y avait un jury. Nous avons proposé aux habitantes et aux habitants qui font partie de collectifs et d'associations constitués à participer à ce jury pour choisir avec Nicolas REVEL, directeur général de l'AP-HP, les représentants de la mairie de Paris et nous-mêmes, Carine PETIT et Agnès BERTRAND. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu volonté de participer de la part des collectifs et des associations à ce jury. Mais la porte reste bien évidemment ouverte puisque nous avons porté auprès de l'AP-HP la demande que des représentants des habitants soient à ce jury et qu'il y ait une contribution citoyenne. Puisque, après la lettre au Père Noël, visiblement, le réseau social d'Elon Musk ferait référence comme débat public, je tiens à dire que tout ce qui circule aujourd'hui sur les réseaux sociaux est des choses fausses et mensongères. On reste calme et l'on reviendra puisque les documents existent et notamment le PLU.

Sur Reille, on en est quand même à notre troisième refus de permis de construire. Après, je veux bien que l'on me dise que c'est moi qui identifie, etc. Mais en tout cas, toute la bataille a été menée depuis maintenant 10 ans sur ce site à partir du moment où la congrégation a vendu le site à un binôme d'aménageurs et de promoteurs. On en est au troisième refus de permis de construire. En fait, c'est assez clair. On refuse le permis de construire et on a refusé les permis de démolir. Il y avait de la part de la congrégation, bien avant 2018 et même bien avant 2014, des projets de vente d'estimation de faisabilité de la vente de son site. Si la Direction des solidarités a souhaité protéger le foyer d'aide sociale à l'enfance qui est présent sur ce site en essayant de dire qu'en cas de vente, dans le futur projet, il faudrait garantir que ce foyer d'aide sociale à l'enfance se retrouve à nouveau dans ce site protégé et rénové pour accueillir des enfants dans de meilleures conditions, cela me semble plutôt normal. D'ailleurs, le fait que l'on refuse des permis de construire ne met pas totalement la situation de la direction de ce foyer dans les meilleures conditions parce qu'elle attend de pouvoir agir dans un foyer restauré et rénové.

On a gardé beaucoup plus de bâtiments. En effet, on essaye d'appliquer ce que l'on dit et de faire ce que l'on dit. Le déjà là, on le privilégie sur Saint-Vincent-de-Paul, sur La Rochefoucauld et sur le site du village Reille.

Sur l'absence de concertation, on a passé un certain nombre de réunions publiques. Les représentants des habitants aussi du quartier ont pu à l'époque participer au jury en présence des nouveaux propriétaires, In'li et Enbridge. J'invite aussi tout le monde à considérer que quand on est dans un rapport de force avec la promotion immobilière ou un propriétaire privé, nous, élus, sommes attaqués devant la justice. Ce n'est pas quelque chose qu'il faut sous-estimer. Il ne faut pas penser que cela

n'existe jamais. Là-dessus, Agnès BERTRAND répondra très clairement aussi sur le nombre d'attaques en justice que les propriétaires privés font sur les meublés touristiques et l'activité Airbnb. On ne peut pas outrepasser les lois en vigueur dans notre pays.

Sur le site des Thermopyles, ce ne sont pas des logements actuellement. Ce sont depuis très longtemps des ateliers. Donc on ne peut pas considérer des logements dignes d'un logement des ateliers qui sont avec un confort énergétique et thermique en dessous de tout, des choses qui ont à peine des fenêtres, car on aime bien tous avoir des fenêtres avec une vue un peu dégagée, des fenêtres qui s'ouvrent normalement et des portes qui s'ouvrent normalement. Ce sont, depuis leur construction, des ateliers, donc des locaux d'activité et pas d'habitation. Ensuite, aujourd'hui, de par la loi, le propriétaire n'a même pas besoin de demander à la collectivité. La loi autorise le passage d'une activité dans un local d'activité à l'activité Airbnb, location touristique temporaire. La loi l'autorise. Depuis maintenant 20 ans, 15 ans, 10 ans et a fortiori encore plus ces dernières années, depuis que ce phénomène pollue nos villes, nos quartiers et nos rues, qui a porté l'intérêt public de faire des lois qui contraignent et qui arrêtent ce phénomène d'ubérisation de nos collectivités ? C'est de ce côté-là de l'hémicycle municipal, côté qui n'était pas majoritaire à l'Assemblée nationale. Donc aujourd'hui, nous avons une lecture que nous ne partageons pas entre les habitants de la rue des Thermopyles et de la rue Boyer Barret.

Notre premier conseil en tant qu'élu(e)s locales, Agnès et moi, a été de dire : « Regardons l'histoire de conserver la volumétrie existante. » C'était notre premier conseil à première vue sur un projet d'évolution qui n'existe pas de la part du propriétaire.

La deuxième lecture que nous avons avec la finalisation du Plan local d'urbanisme bioclimatique est que, s'il y a permis de démolir et permis de construire demandés par le propriétaire, l'évolution de la construction sera beaucoup moins dense et beaucoup plus protectrice pour l'environnement, l'environnement des voisins et des voisines, des fenêtres des voisines et des voisins et par rapport à la rue des Thermopyles.

Aujourd'hui, on a une lecture qui est visiblement différente et l'on n'a pas réussi encore à convaincre. Mais en tout cas, c'est ce que nous dirons et c'est ce que nous présenterons si le propriétaire revient vers nous avec un projet. Il l'a déjà fait une fois vaguement et il n'est jamais revenu puisque nous lui avons dit absolument non. Il nous arrive aussi très souvent de dire non à des propriétaires quand ils viennent avec un projet de permis de construire et on ne vous en fait pas suffisamment la liste de manière publique.

J'espère qu'avec Agnès BERTRAND, on arrivera à se poser tranquillement sur ce site de la rue des Thermopyles, à la fois sur le Airbnb, parce que cette adresse-là ne serait pas la première à accueillir de l'hébergement touristique Airbnb sur la rue des Thermopyles. Attaquons-nous à ce sujet sur la rue des Thermopyles. Nous y sommes tout à fait ouvertes. Nous nous attacherons à poursuivre ce dialogue pour montrer qu'en tout cas, s'il y a permis de démolir et s'il y a permis de construire, le propriétaire actuel ne pourra pratiquement pas construire de logement avec les contraintes inscrites au PLU sur le vis-à-vis et sur la désimperméabilisation obligatoire sur cette surface. Par contre, aujourd'hui, le propriétaire peut garder l'existant, le rénover à l'intérieur et poursuivre jusqu'à ce que la loi change - et j'espère qu'elle changera - l'activité touristique type Airbnb.

Sur le logement, Jean-Pierre COULOMB, effectivement, on n'a peut-être pas élargi un périmètre, on n'a peut-être pas, etc., mais toutes les dernières préemptions de la Ville de Paris sont aussi un acte fort. Quand vous avez un propriétaire privé qui veut vendre son bien et un autre propriétaire privé qui veut l'acheter, la déclaration d'intention d'aliéner passe par les tuyaux de la Ville de Paris et l'on examine si l'on achète, si l'on empêche l'autre propriétaire privé d'acheter. Par exemple, trois préemptions ont été faites sur l'avenue du Maine, sur des immeubles où souvent la moitié de ces logements étaient inoccupés et vacants et n'étaient pas mis à la location par les propriétaires privés. Ces immeubles de l'avenue du Maine sont maintenant dans l'escarcelle de la propriété publique, biens communs de la Ville de Paris, donc de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de Paris, vont être confiés à des bailleurs. Ces immeubles vont être réhabilités et vont pouvoir être remis à la location selon les modalités et les conditions de ressources prévues par le logement social.

Avec un PLU bioclimatique ou pas bioclimatique, nous continuerons à présenter publiquement les projets de permis de construire petits, moyens ou grands. On oblige les porteurs de projets à les présenter avant aux habitants et nous continuerons à débattre démocratiquement de ces affaires publiques qui nous concernent.

Le chemin est encore un peu long. Il est encore parsemé d'embûches parce que la spéculation foncière et les intérêts de grands groupes sont très importants et j'espère, Monsieur VIRY, que vous ne soutiendrez pas vos collègues et mes collègues d'ailleurs, Philippe GOUJON, maire du 15e, et Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e, qui nous demandent quasiment de valider le projet des propriétaires du centre commercial et de la tour Montparnasse. Que dit ce projet ? Là, pour le coup, on a une vraie alternative dans l'OAP indiquée dans le PLU. Il prévoit de prévoir à peu près 20 000 m<sup>2</sup> de centre commercial et de passer à à peu près 30 000 m<sup>2</sup>, d'activité de bureau au pied de la tour Montparnasse. On propose autre chose et j'espère que l'on arrivera à porter avec le 6e arrondissement et le 15e arrondissement un projet un peu alternatif à celui qui est aujourd'hui posé sur la table par les copropriétaires.

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il y a déjà eu beaucoup de réponses de la part de Carine PETIT et des élus de la majorité. Il est vrai que nous sommes toujours ouvertes à la discussion et le débat, mais j'ai cru entendre quelque chose que j'ai du mal à l'accepter et je l'ai dit d'ailleurs au collectif la semaine dernière. J'éleve un petit peu le ton tout en restant bien évidemment tout à fait respectueuse et calme, mais penser qu'au niveau des élus de la majorité du 14e, nous favorisons des spéculateurs immobiliers et des promoteurs immobiliers dans le 14e arrondissement, c'est faux. Nous le montrons. Nous l'avons vu sur Reille. Nous l'avons vu sur d'autres exemples.

Il y a eu une allusion également tout à l'heure à la parcelle qui est rue des Thermopyles côté rue Didot. Nous avons, avec la copropriété, avec les riverains, empêché un premier projet. Un deuxième projet est arrivé, justement, de meublés touristiques. La Ville de Paris, en accord avec le président du conseil syndical et les copropriétaires, a bloqué ce deuxième projet. Nous ne pouvons être accusés de ne pas le faire. Nous attendons parce que les spéculateurs immobiliers et les promoteurs ont la tête dure, donc ils reviendront probablement sur cette adresse-là avec un troisième projet. Nous ferons exactement ce que nous faisons depuis plusieurs années en termes de concertation avec les riverains, de réunion publique. Donc sur ce procès de « on favorise les spéculateurs immobiliers », je tenais quand même à préciser les choses.

Deuxième point important, comme cela a été dit par les élus de la majorité, quand on reçoit des leçons de morale de la droite sur notre volonté environnementale et sur le logement, je ne vous dirai pas que je vais rire parce que je n'ai pas très envie de rire, mais quand on voit que la droite bloque et a été opposée dans cet hémicycle, comme au Conseil de Paris, comme sur Saint-Vincent-de-Paul, à la création de logements sociaux, les entendre dire qu'ils sont favorables à l'environnement et aux logements sociaux est absolument incroyable.

Quelle est la politique de droite d'Emmanuel MACRON depuis 2017 ? Elle est très claire. On peut la résumer de la façon suivante : « On ne fait rien sur le logement. Vous allez voir ce que vous allez voir, une régulation du marché va se faire ». Huit ans plus tard, la régulation du marché est effectivement le développement des meublés touristiques. Je pense être assez attentive aux situations et aux propositions de loi qui sont faites nationalement, mais je crois ne pas avoir vu de propositions de loi de la droite pour bloquer Airbnb, pour bloquer les plateformes numériques. Si je n'ai plus les lunettes suffisantes, j'irai chez l'ophtalmologue, mais je ne les ai pas vues.

En 2018, la Ville de Paris, seule collectivité locale, a fait condamner Airbnb à une amende de 8 millions d'euros. C'est la première collectivité à l'avoir fait. Cela veut dire qu'une collectivité locale comme la Ville de Paris a été obligée d'aller devant les tribunaux pour que Airbnb respecte la loi. Très clairement, des leçons de morale sur ces questions-là, je crois que nous ne pouvons pas et nous ne devons pas les accepter.



Maintenant, je vais aller un peu plus dans les détails sur un certain nombre de projets, mais Carine PETIT y a déjà répondu.

Sur les Thermopyles, un premier projet avait été présenté par le promoteur qui avait acheté les terrains en 2022. En février 2023, une présentation d'un projet a été faite à la Direction de l'urbanisme. Immédiatement, la Direction de l'urbanisme a dit que compte tenu de sa densité, ce projet n'était pas respectueux même du PLU de l'époque. La loi oblige à examiner le projet. Mais on peut vous dire dès maintenant que, compte tenu du contexte environnemental que l'on connaît bien et que Margaret a rappelé de la rue des Thermopyles, ce projet ne correspond pas à ce que nous souhaitons et à ce que souhaitent les riverains sur cette rue.

La Direction de l'urbanisme a également dit au propriétaire d'aller voir la Mairie du 14e pour leur montrer ce projet afin que la Mairie du 14e organise, parce que c'est une procédure que l'on a mise en place, une réunion avec les riverains. Ce promoteur n'est jamais revenu vers la Mairie du 14e. Il a bien senti qu'il allait y avoir un problème. Nous avons été alertés par les riverains sur ce projet. Je me suis rendue sur place, etc. Le collectif a demandé que soit mise en place une volumétrie existante à conserver. Cela a été fait dans le cadre de l'enquête publique. Nous, Mairie du 14e, avons remonté à la direction de l'urbanisme qu'une VEC était demandée et qu'il nous semblait une bonne idée de faire cette VEC.

Un travail a été fait par la direction de l'urbanisme, du directeur de l'urbanisme. Il n'y a pas eu qu'un ou deux inspecteurs qui ont travaillé. Des groupes de travail se sont mis en place, adresse par adresse, et ont expliqué que ce n'est pas le meilleur outil parce que, comme Carine PETIT le disait, cela figerait la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Effectivement, au niveau des hauteurs, elles sont très disparates sur les deux parcelles. Sur une partie des parcelles, c'est plus haut que ce qui est prévu en hauteur. La volumétrie existante n'est donc pas le bon outil. Il faut trouver un autre outil, d'où celui qui a été proposé de hauteur maximale de construction.

Surtout, l'argument le plus important est que l'outil de la VEC obligeait le promoteur à remplir la totalité de la surface au sol, ce qui est assez incohérent. Effectivement, dans la mesure où c'est une volumétrie existante, cela marche en hauteur, mais cela marche aussi au sol. Nos objectifs de désimperméabiliser et de faire de la végétalisation au sol n'auraient pas été permis avec cet outil. Voilà pourquoi nous avons modifié cet outil. D'ailleurs, s'il y a un nouveau projet, nous l'étudierons selon les procédures que j'ai évoquées, et il devra permettre de créer au sol à peu près 115 m<sup>2</sup> de désimperméabilisation de sol et de végétalisation. Voilà sur la réponse en ce qui concerne le projet.

Aujourd'hui, que les choses soient claires, le promoteur n'est pas revenu vers la Direction de l'urbanisme et la mairie du 14e pour un nouveau projet. Il en a peut-être un dans sa tête. Je fais confiance au promoteur immobilier pour le faire. Mais en tout cas, quand il reviendra, on fera le processus qui a déjà été évoqué.

Sur les meublés touristiques, je ne vais pas rappeler ce que disait Carine PETIT. Aujourd'hui, quand la Direction de l'urbanisme a des demandes de modification de destination, parce que cela s'appelle comme ça, entre des logements et des commerces, dans Paris, nous les refusons quasiment en totalité. Je peux vous dire d'ailleurs que nous sommes attaqués très souvent par les promoteurs. Mais dans ce cas-là, nous étions sur un changement de destination qui était de commerces, parce que c'est comme cela que sont ces deux parcelles, en destination de meublés touristiques qui ne sont jamais qu'une sous-catégorie des commerces. La Ville de Paris, malgré ses demandes, n'a pas d'outil aujourd'hui pour empêcher ce genre de chose. Je l'ai dit au collectif et je le redis publiquement, je suis vraiment bien désolée que nous n'ayons pas d'autre outil pour éviter ce genre de chose.

Je voudrais aussi ajouter quelque chose que je n'ai pas dit au collectif, vu que je ne le savais pas et que je ne le sais que depuis deux heures. Le promoteur a écrit à la Direction de l'urbanisme ce matin en leur disant : « Vous ne nous avez pas écrit, vous nous avez donné un accord favorable sur ces parcelles. » Pour dire les choses très clairement, quand une demande de changement de destination est faite par un propriétaire, la Ville a deux mois pour répondre. La Ville n'a pas répondu parce qu'elle n'a pas trouvé d'argument pour donner un avis défavorable. Donc, elle n'a pas répondu. De fait, c'est

un accord tacite. Je lis dans les documents que nous avons donné un accord actif. Non, nous n'avons pas donné un accord actif parce que nous n'avons pas répondu. Le propriétaire qui a nous demandé ce matin de bien vouloir écrire noir sur blanc que nous sommes favorables à ce projet va permettre à la Direction de l'urbanisme de répondre à ce promoteur et de lui demander un certain nombre de précisions, comme ce qu'a annoncé Margaret SKINNER tout à l'heure : par où les gens vont rentrer ? Qu'est-ce que vous avez prévu pour lutter contre les nuisances sonores ? Il y aura l'ensemble des questions qui ont été évoquées. Nous allons demander à ce promoteur de répondre à ces questions. Les services juridiques de la direction de l'urbanisme vont également regarder tous les critères que nous pouvons utiliser avec la nouvelle loi qui a été votée le 7 novembre. Avec la réponse du promoteur et les nouveaux leviers que nous aurons dans la loi, nous allons pouvoir réétudier cette décision. Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Je ne sais pas quelle sera la décision finale. Personne ne le sait aujourd'hui. Mais en tout cas, nous allons réétudier. C'est en tout cas une information que je voulais vous donner. Je ne pouvais pas vous le dire avant, ne l'ayant pas.

La loi Airbnb a été déposée par un député socialiste avec d'autres députés, parce que l'on sait très bien que ces questions d'Airbnb et de plateforme concernent les grandes villes et d'autres villes de droite comme de gauche. Toute la côte de Dunkerque à Biarritz en passant par Saint-Malo est concernée. Comme Jean-Pierre COULOMB l'a bien dit, derrière, il y a une destruction du logement durable. Cette loi va nous donner des leviers, même s'ils ne seront pas suffisants, parce que c'est aussi une loi de compromis, avec l'ensemble des groupes à l'Assemblée et au Sénat, sauf le Rassemblement national où ils ont tous voté contre. Mais cela a été une loi de consensus, même si l'on aurait aimé que cela aille plus loin. J'espère que cela le sera dans les années à venir. J'ai en tout cas bien noté que la droite soutiendra toutes les propositions qui pourront améliorer et lutter contre la spéculation immobilière, puisque j'ai bien compris que c'était maintenant de la part de la droite une volonté politique importante.

Sur Reille, vous nous accusez qu'il n'y ait pas de concertation. Cela me paraît quand même un petit peu compliqué. La taille de l'EVP qui est prévue dans ce PLU est supérieure à la taille de l'EVP qu'il y avait avant. De surcroît, malgré ce que dit Nicolas MANSIER, il est sanctuarisé. Carine PETIT a rappelé sur l'ensemble des permis de construire et des permis de démolir que nous avons rejetés.

Je rappelle que, dans l'ensemble des sites dont vous parlez, il y a ce qui concerne le PLU et d'autres questions comme les permis de construire qui ne concernent pas directement le PLU.

Nous, élus de la majorité, avons fait sur La Rochefoucauld des demandes que nous avons obtenues dans le cadre du PLU. Les limites existantes de l'EVP sont conservées et sanctuarisées malgré ce que dit Nicolas MANSIER, j'en suis désolée. Nous avons créé des EVP supplémentaires, en particulier dans la cour de l'annexe de l'hôpital. Nous avons créé, grâce au PLU, des espaces libres protégés à végétaliser dans la cour arrière du premier bâtiment. Nous avons aussi noté dans le PLU l'ouverture du jardin au public.

En plus de l'ensemble de ces points qui sont dans le PLU et qui seront opposables au prochain acquéreur, nous avons aussi négocié fortement avec l'AP-HP pour obtenir d'autres avantages sur ce nouveau projet : la végétalisation d'au moins 50 % de la surface du parking actuel, la réhabilitation de la quasi-totalité du bâti de La Rochefoucauld, des règles plus contraignantes sur les hauteurs de construction, car les projets qui sont aujourd'hui sont inférieurs à la hauteur que pourrait utiliser le PLU. Donc, ce qui est véhiculé par certains sur La Rochefoucauld est faux. Nous sommes allés avec Carine PETIT et d'autres élus de la majorité, le jour où il y avait les portes ouvertes. C'était dans le cadre des Journées du patrimoine et du patrimoine, si je ne dis pas de bêtises. Un certain nombre d'élus sont venus. Nous avons été face à des personnes qui disaient des choses qui étaient fausses sur ce projet. Allez sur le site de l'AP-HP et regardez tout ce qui est proposé et vous verrez que mes dires sont exacts et que ce n'est pas de l'idéologie. Même si, en tant qu'élue politique, je fais de l'idéologie, c'est la réalité et pas de l'idéologie.

Je ne sais pas, Madame la Maire, si j'ai répondu à tout, j'ai en tout cas essayé de le faire.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Agnès, et merci à tous pour vos interventions. On continuera à mener ces politiques et ces projets et ces sujets qui se posent dans notre arrondissement avec cette méthode. On est à disposition.

Je pense qu'on s'adressera aux habitants de la rue des Thermopyles et l'on ira sur place. On peut répondre à votre invitation. On dira encore une fois quelle est notre lecture, mais quelles sont aussi les informations et les possibilités pour une collectivité locale qui a un document qui s'appelle le PLU, qui n'est pas encore en vigueur, et la loi tout simplement. Nous verrons comment montrer que nous ne voulons pas non plus du Airbnb et de la construction qui va dénaturer la rue des Thermopyles et ces deux petites langues de bâtis. Nous voulons maîtriser absolument s'il y a mutation. On n'en serait pas à notre énième refus de permis de construire si ce n'était pas le cas. On a déjà fait des refus. Si l'on est amené à le refaire, on le refera sur des objectifs très clairs et partagés.

On reviendra et l'on est à votre disposition pour la rue des Thermopyles comme sur d'autres adresses d'ailleurs.

Je vous remercie et je propose que nous passions au vote. En tout cas, cela montre que ces débats sont extrêmement passionnants et qu'ils nécessitent de l'argumentation importante et de la formation en continu pour les élus, pour les associations et pour les citoyennes et les citoyens.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération. Madame CARRÈRE-GÉE, je crois que votre groupe s'est exprimé largement.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

J'avais une question à vous poser. J'ai compris que puisqu'il y a eu une demande de changement de destination rue des Thermopyles, j'ai compris qu'il y avait eu silence de l'administration pendant deux mois et donc autorisation tacite si j'ai bien compris, et que l'administration a donné une autorisation tacite de changement de destination, allez-vous abroger, oui ou non, cette autorisation tacite ? C'était ma question. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Toutes les réponses ont été apportées et tous les éléments ont été apportés.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération DU 142. Qui approuve la révision du plan local d'urbanisme de la Ville de Paris. Qui est contre ? Donc le groupe 100 % 14<sup>e</sup>. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émet donc un avis très favorable à ce nouveau PLU qui ne demande qu'à vivre et qu'à rentrer en application et en activité. Je vous remercie beaucoup et je vous invite en tout cas aussi à suivre les débats qui auront lieu au Conseil de Paris la semaine prochaine. Merci beaucoup. Il y a un ordre du jour à poursuivre. Vous y verrez justement des préemptions d'immeubles, des transitions écologiques du bâti.

Je propose que les personnes qui souhaitent partir le fassent. C'est dommage parce qu'il y a beaucoup de sujets intéressants. Mais à très bientôt la rue des Thermopyles et la rue Boyer Barret. Merci d'être venus et bonne fin de soirée.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/183**

**– 2024 DU 142 PLU - Révision - Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris**

***Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND***

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DU 155 ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé avec la société publique locale « Paris et Métropole Aménagement »

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer à la présentation, puisqu'il y avait inscription sur cette délibération, de la DU 155 qui concerne la ZAC Saint-Vincent-de-Paul.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Merci, Madame la Maire. Je vais être plus rapide et plus courte que ce que je viens de faire sur le PLU pour cette délibération qui consiste à approuver un avenant au traité de concession d'aménagement de Paris Métropole Aménagement sur Saint-Vincent-de-Paul.

Cela me permettra aussi de répondre à des questions auxquelles avait fait allusion Monsieur VIRY, qui ne m'écoute pas, sur Saint-Vincent-de-Paul.

Je ne vais pas rappeler l'ensemble du programme de Saint-Vincent-de-Paul. Je l'ai fait à plusieurs reprises. On est dans un programme innovant, ambitieux, qui correspond aux orientations de la Ville de Paris en cohérence avec le PLU bioclimatique sur des objectifs environnementaux urbains et en cohérence avec le Plan climat qui est aussi une des délibérations de ce Conseil pour une transition vers une ville post-carbone.

Où en est-on du bilan aujourd'hui de Saint-Vincent-de-Paul ? Nous avons trois bâtiments qui sont en phase totalement opérationnelle de construction. Il s'agit de l'équipement mutualisé Pinard et des deux équipements qui comprennent des logements, Chaufferie et Petit. Ces trois bâtiments sont aujourd'hui en cours de construction.

Pour le bâtiment Lelong, qui est celui sur lequel il va y avoir du bail réel et solidaire, le PC a été obtenu. Il y a trois recours contentieux. Quatre sont indiqués dans le projet de délibération, mais en fait, un des requérants a retiré son recours. Il subsiste aujourd'hui trois recours.

Sur le bâtiment Lepage, situé du côté de la rue Boissonnade, on a un PC obtenu et deux recours contentieux. Le permis d'aménager a aussi fait l'objet d'un recours qui a été rejeté en première instance. La procédure est en appel.

Enfin, sur la façade Denfert, c'est-à-dire Oratoire Robin, le promoteur Cogedim avait gagné le concours et avait un PC obtenu et purgé. Il n'y avait pas de recours. Il a pris la décision de dénoncer « de manière unilatérale et sans aucune alerte préalable » - je cite le communiqué de PMA du 31 mai 2023 - les promesses de vente, ce qui a obligé à retrouver un nouvel architecte et à relancer tout un travail sur cette façade Denfert.

Il y a trois parties sur cet avenant. Il y a une prolongation de la concession à PMA compte tenu des retards dont j'ai donné les explications. Un premier traité avait été signé en 2016. Il y a eu un premier avenant en 2020. L'objet est ici de prolonger la concession de PMA jusqu'en décembre 2029.

La deuxième partie de cet avenant est l'actualisation de la participation de la Ville aux équipements publics. L'équipement mutualisé, qui comprend une école, une crèche, un gymnase et des lieux collectifs pour des usages non seulement de l'ensemble de ces équipements, mais aussi des agences extérieures, ne pourra ouvrir qu'en deux temps. Il y aura un premier temps en janvier 2027 pour la crèche, le gymnase et les lieux collectifs. Il ne peut pas ouvrir avant, même s'il sera peut-être livré avant, tout simplement parce qu'il doit être en cohérence avec la livraison des deux bâtiments de logements. On ne va pas ouvrir ces équipements-là si les bâtiments Chaufferie et Petit ne sont pas livrés. Le deuxième temps sera septembre 2027 parce que, bien évidemment, nous sommes obligés pour l'école d'attendre un début de rentrée scolaire, c'est-à-dire septembre 2027.

La Ville de Paris finance la totalité des coûts de cet équipement. C'est un équipement public, c'est bien normal. Il y a donc un nouvel échelonnement qui entraîne des coûts supplémentaires et qui augmente de 6 % le montant par rapport au dernier avenant qui a été signé en 2022. Ce sont les chiffres que vous voyez apparaître dans l'état prévisionnel des charges et des recettes. Je ne vais pas les citer.

La troisième partie de cet avenant est une demande de subvention d'équilibre. Je voudrais présenter l'ensemble des raisons : la crise immobilière et économique actuelle très importante qui entraîne une augmentation des taux d'emprunt, une baisse des prix moyens de vente et des augmentations des coûts de la construction. Si on prend par exemple comme indicateur le coût de la construction au niveau national, il faut savoir qu'il a augmenté de 34 % depuis 2017. Vous savez que cet indicateur montre bien l'évolution du prix de l'immobilier.

Les autres raisons sont le retard dans le calendrier lié en particulier aux recours et à la lenteur de la justice. En effet, quand il y a des recours, à chaque fois, nous devons attendre que le tribunal se prononce. Nous connaissons les moyens qui sont donnés à la justice pour qu'elle puisse œuvrer correctement. Plus concrètement, le bâtiment de Pinard qui va être en deux temps et l'abandon de Cogedim entraînent des retards.

C'est l'ensemble de toutes ces raisons qui font qu'il y a la demande d'une subvention d'équilibre de 5,6 millions. On doit mettre ce montant en perspective du montant total de l'opération de Saint-Vincent-de-Paul qui est de 218 millions d'euros.

Je préciserai que la participation de la Ville, y compris les subventions de fonctionnement, notamment la subvention dont je viens de parler dans le bilan, a augmenté de 4 points entre 2017 et aujourd'hui. Si la participation de la Ville était de 26 % du bilan en 2017, elle est aujourd'hui de 30 %. Il ne faut pas oublier qu'il y aura d'autres recettes pour PMA, celles de la vente de terrain aux bailleurs sociaux et aux promoteurs.

PMA a en permanence, avec nous, avec les bailleurs et avec l'ensemble des partenaires et des promoteurs, recherché sur toute l'année 2024 toutes les pistes d'économie possibles, mais sans jamais diminuer nos objectifs qualitatifs, architecturaux et environnementaux sur ce projet.

Voilà, chers collègues, la délibération que je vous ai présentée et je vous demande de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci Agnès. Je passe la parole à Madame CARRÈRE-GÉE.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Sans surprise, nous voterons contre ce projet de délibération. Nous étions évidemment opposés sur le fond, et vous le savez, pour faire court, à faire de l'urbanisme des années 70 sur une opportunité foncière incroyable au sein du 14<sup>e</sup>. On pouvait inventer un vrai quartier pour les habitants. Ce projet qui est une hérésie sur le plan de l'urbanisme se double d'une menace de catastrophe financière.

Nous formons le vœu que les recours qui ont été déposés empêcheront ce projet, qui a déjà subi un énorme retard, de voir le jour complètement. J'espère aussi qu'il y aura une bonne suite au déferé

préfectoral que j'avais fait sur des délibérations passées. Il est incroyable que les Parisiens doivent subir cette double peine, urbanistique et financière. Concernant ce projet, nous voterons contre. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DU 155.

Cette délibération est adoptée.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/184**

– **2024 DU 155 ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement signé avec la société publique locale « Paris et Métropole Aménagement »**

**Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **2024 DLH 300 Location de l'immeuble 56, rue des Plantes (14) à HSF-bail emphytéotique**

**Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Agnès Bertrand pour la délibération DLH 300.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

C'est une délibération sur un immeuble situé aux 56 rue des Plantes sur lequel la Ville a exercé son droit de préemption. Tout à fait dans la logique des discussions qu'on a eues avant, la Ville utilise tous les leviers qui sont possibles pour augmenter les logements sociaux. Vous avez vu dans les derniers conseils ces deux dernières années qu'il y a de plus en plus de préemptions. Cela augmente la possibilité de créer dans notre Ville déjà dense de nouveaux logements sociaux.

Le 56 rue des Plantes est au carrefour rue des Plantes, rue Morard. Pour ceux qui connaissent bien, vous avez un bar au rez-de-chaussée, qui est un supporter du PSG, si je ne dis pas de bêtises. Cela vous permet de situer ce lieu. C'est un immeuble R6, dans lequel il y a 20 logements et un commerce au rez-de-chaussée.

L'objectif est donc de préempter et d'autoriser la Maire de Paris à conclure, après transfert de propriété, un bail emphytéotique avec Habitat social français, qui est une filiale de la RIVP.

Le montant de l'achat total est d'un peu plus de 6 millions pour un loyer capitalisé de 2 millions d'euros.

Avec Madame la Maire et avec le bailleur, nous rencontrerons l'ensemble des locataires de cet immeuble, comme nous le faisons systématiquement pour toutes les préemptions pour lever avec les locataires des inquiétudes tout à fait légitimes. Ils se demandent comment on passe d'un privé à des logements sociaux et quelle est leur incidence. On leur expliquera, comme on le fait systématiquement,

la protection supplémentaire qu'ils ont dans ce genre de situation : ils ne peuvent pas avoir d'augmentation de loyer, ils ne peuvent avoir que des baisses ou un maintien de leur loyer en fonction de leur situation.

Voilà cette délibération que je vous propose de voter.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Agnès BERTRAND. Il y avait une demande d'intervention du groupe 100 % 14e.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. On voulait juste souligner, au travers de cette délibération, le manque de rigueur dans la gestion de vos projets, rigueur au plan financier, mis bout à bout, amène à une situation budgétaire que l'on connaît.

Je voulais juste souligner à cette occasion que vous aviez préempté à hauteur de 8 000 euros du mètre carré. Je ne sais pas si Madame BERTRAND sait déjà s'il y aura des travaux et si elle a une idée des investissements qui seront faits, mais au vu des autres délibérations qu'on a déjà examinées par le passé, on double en général le montant, voire parfois, dans des cas très particuliers, on le triple.

Au passage, vous poursuivez vos mauvaises habitudes avec un loyer capitalisé. On voulait juste souligner l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire quand on veut bien gérer. Quand on veut, non pas ne pas faire de logements sociaux, car ce n'est pas notre propos, mais maximiser l'efficacité des deniers publics, notamment dans le domaine du logement social, on fait en sorte d'optimiser davantage l'effet de chaque euro qu'on dépense pour avoir plus de mètres carrés et plus de logements au bout du compte. Et là, c'est un mauvais exemple comme on en a déjà parfois souligné. Merci.

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

J'ai déjà répondu plusieurs fois là-dessus, mais je vais peut-être préciser que Monsieur ATTAL avait effectivement attaqué la Ville sur la question des loyers capitalisés, qui est une procédure totalement légale, et que la Maire de Paris avait porté plainte au regard des propos de Monsieur ATTAL.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération DLH 300. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe 100 % 14<sup>e</sup>. Qui ne prend pas part au vote ?

Elle est donc adoptée.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/185**

– **2024 DLH 300 Location de l'immeuble 56, rue des Plantes (14) à HSF-bail emphytéotique**

**Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND**

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	5 (dont 0 procuration)
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DLH 233 Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND et Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole d'abord à Agnès ou d'abord à Sinda. Il n'y aura pas de vote sur la DLH 233 puisque c'est une communication, un rapport. Sinda, je te passe la parole.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Merci, Madame la Maire. La délibération DLH 233 est en lien avec la transition écologique du bâtiment parisien, les logements, les équipements publics et également les logements privés. C'est une continuité du PLU. On reste sur cette même thématique.

Le nouveau Plan climat de Paris et le Plan local d'urbanisme bioclimatique réaffirment l'engagement territorial et l'ambition en matière de transition environnementale. L'adaptation du territoire et au réchauffement climatique fait de la rénovation énergétique du bâtiment parisien public ou privé une priorité et un levier essentiel pour la lutte contre la justice sociale et environnementale.

L'urgence climatique implique d'avoir rénové l'ensemble des logements afin de permettre une amélioration de la qualité de vie de manière à apporter des solutions aux multiplications de canicules, de fortes intempéries ou de grands froids.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris déploie cette politique et accentue ses actions à travers différents dispositifs. Plus de 70 000 logements sociaux ont d'ores et déjà bénéficié d'aides financières de la Ville pour réaliser ces rénovations. Dès lors, un gain énergétique moyen par logement est d'à peu près de 28 % avec des économies réalisées par ménage situées entre 200 et 450 euros par an.

La Ville de Paris travaille massivement avec les bailleurs sociaux dans la rénovation de leur patrimoine et dans le déploiement d'engagements climat locaux.

Elle souhaite notamment mobiliser davantage les habitants dans les résidences bénéficiant de grandes réhabilitations. Je laisserai ma consœur Agnès BERTRAND développer la réhabilitation sur le bâti public.

Concernant le parc de logements privés, depuis 2007, les propriétaires et copropriétaires sont accompagnés grâce aux dispositifs Éco-rénovons Paris et la deuxième version, Éco-rénovons Paris +. Ce programme vise à promouvoir des projets complets répondant à la réduction de l'empreinte carbone du territoire parisien et a pour objectif la rénovation de plus de 22 500 logements. Par un guichet unique d'informations et de conseils à la rénovation environnementale assuré par l'Agence parisienne du climat, cela a permis notamment de mettre en place la plateforme Coach Copro. Les adhésions à ce dispositif ont été très importantes durant ces deux dernières années. On a vu vraiment un boom des inscriptions de la part des copropriétaires. Des actions intensifiées sont désormais engagées sur les différents immeubles parisiens et notamment la priorité donnée aux immeubles économes de catégorie E et F, soumis aux aléas climatiques.

Pour cela, il faut mobiliser les syndicats et les copropriétaires. Le dispositif Éco-rénovons Paris + le permet grandement d'une part par la mise en place de réunions d'information en mairie et d'autre part par ce guichet unique. L'Agence parisienne du climat a également développé ces équipes pour que chaque arrondissement puisse bénéficier de plusieurs référents pour accompagner ces copropriétaires et ces syndicats dans la rénovation de leurs bâtis.

À l'échelle du 14<sup>e</sup> arrondissement, actuellement 679 copropriétés sont inscrites au programme Coach Copro. 98 copropriétés ont bénéficié du chèque audit. 46 copropriétés ont intégré le dispositif fin 2023, dont 11 copropriétés regroupant 623 logements qui ont voté leurs travaux et 5 qui ont actuellement achevé leurs travaux représentant 306 logements.

Pour information, une prochaine réunion se tiendra le mardi 10 décembre à 19 h 00, ici même, en lien avec notamment le chauffage urbain et le CPCU.



Voilà pour cette partie sur le bâti privé. Je laisse la parole également à Agnès. Merci.

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je ne vais pas rappeler les objectifs qui sont les mêmes sur le bâti public ou le bâti privé.

On a un bilan très positif de la Ville sur la réhabilitation aujourd'hui qui est de quasiment 70 000 logements.

Je voudrais juste rappeler que cela représente un coût très important pour les bailleurs parce qu'on est à plus de 3 milliards sur le financement des bailleurs, 25 % par la Ville de Paris, à hauteur d'à peu près 800 millions d'euros. Je suis persuadée que l'ensemble de ces euros ont une excellente destination.

Je voudrais aussi préciser qu'il y a un acteur qui est très silencieux sur ses rénovations sur le parc des logements sociaux. C'est l'État. En effet, la mobilisation financière de l'État a été de 2,5 % du coût total. On voit bien que si nous recevons de la droite des leçons de morale aujourd'hui dans la question de l'immobilier, nous ne le retrouvons pas en tout cas dans les faits et dans les moyens qui sont alloués à ce type de politique.

Sur les réhabilitations, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, à la Mairie du 14<sup>e</sup>, avec l'ensemble des élus de la majorité, nous faisons de cette question de réhabilitation un axe politique de mandature extrêmement important. C'est pour cela que nous avons mis en place une charte de réhabilitation que nous mobilisons pour chaque projet. Concrètement, cela veut dire que sur un certain nombre de questions, au-delà des logements et au-delà du bâti, nous réfléchissons avec les locataires et avec les bailleurs. Nous le faisons avec plusieurs élus de la majorité.

Je vous donne quelques exemples des questions sur lesquelles nous travaillons : l'identification des différentes situations critiques, l'isolement des locataires, la précarité, les troubles psychiques, des politiques spécifiques sur des personnes âgées de plus de 60 ans. En effet, quand on voit les ensembles immobiliers de la Porte de Vanves ou de la Porte d'Orléans, on a plus de 50 % de locataires de plus de 60 ans. Nous devons bien évidemment mettre des actions ciblées pour la qualité de vie. C'est une des thématiques.

Nous travaillons également sur la sensibilisation à la réduction, au tri sélectif des déchets, à la gestion des déchets. Ce sont des projets que nous montons avec Sinda.

Sur la question sociale des procédures à mettre en place quand les gens ont des difficultés financières ou des politiques en direction des seniors, ce sont des politiques et des projets que nous menons avec Hélène MERMBERG.

Nous travaillons également sur la mise en lien des locataires avec des acteurs associatifs du territoire. Dans ce cas-là, c'est bien évidemment avec Elliot que nous travaillons sur ces réhabilitations.

Le dernier point est une meilleure appropriation des espaces communs par les habitants et les associations avec des locaux communs, des jardins partagés, des créations artistiques. Nous travaillons avec Julie et avec Sidonie sur ces questions dans les réhabilitations.

Pour chaque réhabilitation, nous créons des réunions publiques, des ateliers, des pieds d'immeubles afin de réfléchir collectivement à l'ensemble de ces questions en fonction à la fois de l'envie et à la fois des besoins des locataires.

Vous avez en annexe de ces documents un certain nombre de chiffres sur le nombre de travaux. À la date d'aujourd'hui, plus de 5 000 logements sociaux sont financés, dont 2 000 sont déjà en travaux. Il y a plus de 50 millions d'euros de participation de la Ville auxquels s'ajoutent les garanties d'emprunt essentiellement sur le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Je donne trois exemples de réhabilitation. Une réhabilitation est terminée sur Alésia par CDC Habitat. Je pense que nous allons bientôt l'inaugurer. Elle représente 587 logements avec plus de 8 millions de participations de la Ville. Nous avons mis en place un comité de suivi qui s'est réuni tous les deux mois avec les représentants des locataires.

Il y a aujourd'hui une réhabilitation à la résidence de l'Eure. Il s'agit de 636 logements gérés par l'immobilière 3F avec quasiment 8 millions de subventions de la Ville.

Troisième rénovation, les travaux vont démarrer sur les 1 310 logements de la Porte d'Orléans avec la RIVP pour plus de 8 millions de subventions. Sur cette adresse, un plan de concertation avec les locataires a été mis en place fin 2021. Il a abordé de très nombreux sujets. Après une enquête individuelle qui a été faite avec l'ensemble des locataires, qui ont d'ailleurs largement répondu, des ateliers et des pieds d'immeubles ont été organisés. C'est ce travail qui a nourri le projet de réhabilitation dont les travaux vont démarrer très vite.

Nous avons la même politique de réhabilitation pour les équipements publics, car la Ville applique évidemment cette réduction environnementale énergétique à son propre parc de bâtiments d'équipements publics.

En conclusion, cette communication illustre bien notre volonté politique de transition écologique du bâti parisien, que ce soit des logements publics ou privés ou des équipements publics. Cette transition se fait en concertation avec les habitants et les usagers. Pour vivre dans des logements décents, bénéficier d'équipements publics de qualité, confortables en été comme en hiver, les moyens doivent être à la hauteur de nos enjeux et de nos ambitions. C'est une des raisons pour lesquelles nous suivons, avec attention, mais aussi avec inquiétude, la séquence du budget national dans nos assemblées délibératives nationales. À ce jour, nous voyons des signes de désengagement de l'État sur ces questions. J'évoquerai la diminution de moitié du fonds vert, par exemple, ou plus largement la baisse des moyens auxquels Carine PETIT faisait allusion dans son introduction sur sa première délibération. Nous sommes très inquiets de la baisse des moyens aux collectivités locales. Nous avons à mettre les moyens pour diminuer l'impact de l'État sur les moyens mis en œuvre pour ces logements et ces équipements publics.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup à Sinda MATMATI et d'Agnès BERTRAND.

Il n'y a pas de vote. Merci pour ces rappels très exhaustifs.

– **2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores**

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Sinda, en attendant que l'on installe le diaporama pour la présentation du Plan climat, veux-tu présenter la DTEC 41 ?

**M<sup>me</sup> MATMATI**

La DTEC 41 est une convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'état des nuisances acoustiques liées aux avertissements sonores. C'est une délibération sur un montant de 20 000 euros au budget de l'association Bruitparif.

La Ville de Paris a inscrit au sein de son Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 une action visant à réduire la gêne occasionnée par les sirènes. C'est l'action numéro 8 : « envisager des avertisseurs sonores moins bruyants et lutter contre l'usage abusif des klaxons ».

Il est proposé de mener une étude visant à mieux comprendre la contribution des avertisseurs sonores aux bruits routiers. Cette étude pourra conduire à des recommandations ou à des actions possibles pertinentes, notamment ailleurs aussi sur le territoire. Elle permettra de nouvelles données objectives sur le sujet.

Elle consistera à élaborer un diagnostic élargi autour des boulevards de Montparnasse, Port-Royal, Saint-Marcel, dans les 5e, 6e, 13e et 14e arrondissements. C'est un secteur très impacté par ce type de bruit en raison de la présence d'hôpitaux, du centre pénitentiaire et de casernes. Elle consistera également à étudier si des modifications d'usage de sirènes sont parvenues au niveau de la Porte d'Asnières, qui est un secteur sur lequel une première étude a été menée en 2022.

La participation de la Ville de Paris à l'étude proposée par Bruitparif est formalisée dans le cadre de cette convention de partenariat. Comme je le disais, l'étude sera financée à hauteur de 20 000 euros.

Pour cette délibération, je vous remercie de votre vote.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Sinda. Il y avait une intervention du groupe 100 % 14e.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. J'ai juste une question et éventuellement une proposition en fonction de la réponse.

Est-ce qu'une étude de même nature a été faite sur le bruit des moteurs, donc plutôt des moteurs thermiques ? Je pense surtout aux moteurs qui produisent des bruits très supérieurs à la moyenne de ce que l'on entend, puisque ce qui dérange souvent les riverains, c'est la perturbation due à la variation. Si oui, est-ce que vous pourriez, à l'occasion, nous la communiquer ? Sinon, est-ce que l'on pourrait amender cette délibération en l'étendant à la mesure des nuisances des moteurs ? Je pense à toute la Propreté de Paris. Les grands camions qui ramassent les ordures ménagères sont particulièrement bruyants, et notamment dans les quartiers où la résonance sonore est forte. Je pense aussi aux scooters, notamment ceux qui se faufilent partout, y compris dans les endroits où normalement on ne peut pas rouler. Je pense qu'il y a beaucoup d'autres exemples, mais je m'en tiendrai assez de là. Merci.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Sur cette délibération, on est vraiment sur une étude qui va être focalisée sur les avertisseurs sonores, et pas sur l'émission du bruit du véhicule en soi. L'étude est vraiment focalisée sur l'axe 8.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Sinda, pour cette réponse. Merci pour cette contribution. Je vous propose de passer au vote sur la DTEC 41.

Elle est adoptée à l'unanimité.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/186**

– 2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

**Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 4 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 4 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2024 DAE 87 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Sinda, je propose de présenter la DAE 87.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

La DAE 87 est relative à un budget participatif en faveur de l'économie circulaire, donc l'accompagnement de plusieurs acteurs sur notre territoire parisien et deux acteurs sur le 14e arrondissement.

Paris bénéficie d'un dynamisme exceptionnel en matière de création d'entreprises depuis plus de 10 ans. La Ville de Paris a notamment souhaité concentrer ses efforts et sa politique d'accompagnement vers les entrepreneurs et entrepreneuses de la transition écologique et solidaire avec pour ambition de faire de Paris la capitale de l'économie sociale, solidaire, durable et circulaire.

Ces porteuses et porteurs de projets sont indispensables à l'émergence d'un modèle social soutenable, respectueux des générations futures. C'est en particulier le cas des acteurs de l'économie circulaire qui développent des modèles économiques moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables.

Bon nombre d'entre eux s'engagent en faveur de l'inclusion des publics fragiles. En prenant la forme de structures d'insertion par l'activité économique offrant à leurs salariés des parcours d'insertion vers les métiers engagés de demain, ils maximisent leurs chances d'insertion dans le secteur de l'emploi, tout en participant à la nécessaire transition écologique de l'économie parisienne.

Pourtant, ces acteurs pâtissent du manque de lucrativité au cœur même de leur modèle pour financer leur développement, leur professionnalisation de branche ou lancer de nouvelles activités pourtant indispensables à la croissance de leur impact sociétal.

Les Parisiennes et les Parisiens se sont mobilisés en faveur de nombreuses reprises à travers le budget participatif lors de l'édition 2017 du budget participatif et l'opération « Tou's'récup' » et « Refabriquons à Paris, quand le réemploi recrée de l'emploi », ou encore, plus récemment, avec le budget participatif de 2023, « Diminuer les déchets, augmenter la récup' ».

Sur le 14e arrondissement, cette délibération porte sur la Réserve des Arts, spécialisée dans le réemploi de matériaux pour les professionnels de la culture, qui collecte depuis 15 ans tout type de matériel et matière utilisés par les différents métiers du secteur culturel, qui les trie, les valorise et les réemploie à prix solidaire auprès de professionnels, d'étudiants, d'entreprises du secteur culturel, créatif et artisanal. La Réserve des Arts sollicite le soutien de la Ville de Paris pour une subvention d'investissement de 100 000 euros afin de mener un projet d'implantation à Montreuil.

Ensuite, on a la structure Rejoué qui, par un chantier d'insertion, propose une activité de recyclerie spécialisée dans la collecte, la remise en état et la revente de jouets et de jeux d'occasion. Elle a également une boutique sur le 14e arrondissement. Là, on est sur une subvention d'investissement de 50 000 euros qui permettra de collecter 25 % de jeux supplémentaires.

Toujours sur cette question d'économie circulaire et de jouets, vu qu'on arrive sur la période de Noël, l'opération « laisse parler ton cœur » se tiendra sur le 14e arrondissement entre mi-novembre et début décembre. Des points de collecte seront mis à disposition à la bibliothèque Georges Brassens, Benoîte Groult, la mairie annexe et la mairie principale et le centre Paris Animation Marc Sangnier pour pouvoir collecter les jouets et les jeux d'occasion des habitants et habitantes du 14e. C'est une opération associée avec les éco-organismes agréés par l'État, Ecosystem et Ecomaison.

Voilà pour la délibération. Merci.

M<sup>me</sup> PETIT

Merci Sinda.

Je vous propose de passer au vote sur la DAE 87.

Elle est donc adoptée à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/187**

– 2024 DAE 87 Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 450 000 euros) en faveur de l'économie circulaire

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

M<sup>me</sup> PETIT

Nous revenons à la DTEC 1 Plan Climat Paris 2024-2030. Sinda, c'est à toi. Nous donnerons ensuite la parole à Madame CHAPUIS.

M<sup>me</sup> MATMATI

Merci, Madame la Maire.

On est sur une délibération qui porte sur un long travail réalisé par les différents services et les mairies d'arrondissement sur la révision du Plan climat.

Le climat change et Paris doit aussi s'adapter et agir. C'est un Plan climat sur la période 2024-2030 qui a de grands objectifs d'ici 2030 et d'ici 2050 pour pouvoir s'adapter. Il s'agit de réduire les consommations énergétiques de -35 % d'ici 2030 et -50 % d'ici 2050.

L'idée est vraiment de vous balayer les grandes lignes de cette révision du Plan climat.

Dans les objectifs de ce Plan climat, il s'agit bien évidemment d'améliorer la qualité de l'air ; de permettre des îlots de fraîcheur à 100% des Parisiens à moins de 10 minutes à pied de chez soi ; de développer les espaces verts par habitant avec l'objectif d'atteindre les 10 mètres carrés par habitant d'ici 2040 ; de passer le territoire parisien à 40 % d'espaces végétalisés ; de diversifier le mix hydrique et de valoriser l'eau de pluie ainsi que de travailler sur l'assainissement de l'eau émise par les structures et par les Parisiens et les Parisiennes.

On a une trajectoire visant à réduire la neutralité carbone. Les objectifs sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre ; d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; de préserver les ressources en tant que biens communs, l'eau dont on a parlé ; de promouvoir et d'accompagner une économie locale, résiliente et bas carbone avec notamment l'économie sociale et solidaire et

circulaire ; d'agir ensemble pour le climat. On revient vraiment sur cette sobriété énergétique qui sera décisive sur les années à venir.

Cette révision du Plan climat s'est tenue sur deux ans avec une concertation. Sur tout le territoire parisien, il y a plus de 140 événements avec des associations, des citoyens, des bailleurs, des experts. Plus de 1223 idées ont été recueillies à travers ces balades urbaines, ces cafés climat, ces tables rondes. Une consultation publique a été réalisée durant l'été 2024. Un livre blanc a été émis courant du mois de février 2023.

Ensuite, les arrondissements ont partagé les thématiques principales sur lesquelles la politique territoriale était axée. Il y a également une annexe dans la délibération qui reprend le volet local arrondissement par arrondissement.

Au niveau des enjeux, on a un triptyque : plus vite, plus local, plus juste.

Sur le « plus vite », la question est : comment accélérer les efforts et changer d'échelle ? Les questions climatiques concernent tout le monde. On a aussi planifié la sortie des énergies fossiles par la sobriété et le déploiement des renouvelables. On va toucher les grandes entreprises. Il faudra tenir la trajectoire d'adaptation pour protéger les Parisiens.

On a un enjeu local. C'est la territorialisation : mettre en œuvre localement les mesures du Plan climat. Concrètement, comment cela se passe-t-il sur les arrondissements ? Il faudra travailler avec les mairies d'arrondissement autour des volets locaux qu'elles ont définis. Il faut préserver l'habitabilité de Paris et protéger les habitants et notamment les habitants fragiles, vulnérables.

Un des trois triptyques concerne la justice sociale et environnementale. Il s'agit de réduire les inégalités face au changement climatique qui est au cœur de nos priorités ; de mieux vivre dans une ville bas carbone adaptée aux changements climatiques ; et d'accompagner les publics vulnérables souffrant directement des effets climatiques.

Je fais un rapide focus aussi sur le volet local et le 14e arrondissement. Différentes thématiques ont été soulevées. Il y avait six grandes thématiques, mais cela n'empêche pas, bien évidemment, de travailler sur toutes les thématiques qui concernent le Plan climat, et c'est ce que fait l'équipe municipale.

Sur l'urbanisme, il s'agit d'augmenter les surfaces végétalisées dans le 14e arrondissement, notamment par la rénovation de la place Denfert-Rochereau, le dispositif « Embellir votre quartier », les cours oasis. Il s'agit de développer l'utilisation de réseaux de chaleur urbains avec le raccordement CPCU. Comme je le disais tout à l'heure, la prochaine réunion se tiendra au courant du mois de décembre. On a aussi des expérimentations, des tests et des projets, notamment sur la piscine Aspirant Dunand pour vraiment créer une boucle d'eau chaude et de valorisation énergétique. On souhaite faire du quartier Saint-Vincent-de-Paul le premier quartier bioclimatique. Cela a été présenté tout à l'heure.

Concernant l'alimentation, il s'agit de tendre vers une alimentation 100 % durable dans les cantines scolaires du 14<sup>e</sup> avec 50 % issus à moins de 250 km. On va vraiment valoriser aussi le circuit court et appliquer le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris. Globalement, ce Plan climat rejoint les différents plans en révision et en cours. Ils sont complémentaires les uns avec les autres.

Sur l'alimentation, il y a la ressource en eau. L'objectif est l'accessibilité de tous à l'eau par le déploiement de nouvelles fontaines sur le territoire. Il s'agit aussi de préserver cette ressource en eau, de limiter le gaspillage de l'eau et des autres énergies.

Une autre priorité locale du 14e arrondissement est la question des déchets. C'est une des délégations que je porte. Il s'agit de créer de nouveaux points d'apport volontaire pour la collecte et la valorisation des biodéchets, de continuer le déploiement des bornes, d'accompagner les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, de favoriser la création de nouvelles ressourceries dans le 14e arrondissement, développer les actions de sensibilisation à la réduction des déchets à la source. Nous avons depuis trois ans le dispositif du « territoire zéro déchet » initialement autour de la place des Droits de l'enfant pendant deux ans avec l'association Biocycle. Aujourd'hui, on est sur la porte d'Orléans

sur la résidence RIVP, notamment en lien avec la réhabilitation de la résidence pour mobiliser les habitants à cette question de réduction des déchets et de valorisation.

Une autre priorité est la question de l'air et de la pollution atmosphérique. Il s'agit de poursuivre la création de nouvelles pistes cyclables ; de poursuivre la création de nouvelles rues aux écoles, sachant qu'une dizaine de rues aux écoles ont été créées durant cette mandature, et de rues à sens unique ; de poursuivre la végétalisation de pleine terre, notamment avec « Embellir votre quartier », sur la Place de Catalogne, avec le projet Commandant Mouchotte, la rue des Suisses, le square Delambre ; de créer de nouveaux îlots de fraîcheur ; de déployer des ombrières sur le territoire.

Ensuite, nous avons deux autres thématiques prioritaires. Il y a l'énergie. Il s'agit de promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique dans le parc public, mais aussi dans le parc privé. J'ai présenté tout à l'heure le dispositif Éco-Rénovons Paris +. Sur le bâtiment, on va rénover écologiquement l'annexe de la mairie du 14e pour en faire un lieu dédié à la transition écologique sur le même modèle que l'Académie du climat. Il y aura la rénovation des trois écoles les plus énergivores de l'arrondissement. Comme je disais tout à l'heure, on va travailler à la récupération des eaux de vidange de la piscine Aspirant Dunand.

Au total, plus de 400 actions figurent dans le nouveau Plan climat.

Nous avons d'autres mesures emblématiques de cette transition. Cela va être le plan volets. On revient sur les questions de la rénovation énergétique en priorisant les équipements municipaux et les logements sociaux situés dans les quartiers populaires. Sur les crèches et les écoles, des budgets seront déployés pour la rénovation de toutes les écoles et les crèches d'ici 2050. De gros travaux sont attendus.

Il faut aussi mettre à l'abri les personnes vivant à la rue, notamment en cas de canicule extrême, en même temps qu'un renforcement du plan canicule pour les Parisiens et les Parisiennes.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Plan climat. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Sinda.

Je passe la parole à Christine CHAPUIS. Je ne sais pas si c'est au nom du Conseil des quartiers.

**M<sup>me</sup> CHAPUIS (Public)**

Non, je n'interviens pas au nom du Conseil des quartiers, mais en tant que membre d'une association qui s'appelle « les Shifters ». C'est une association associée à un think tank, « Le Shift Project » pour à la fois relayer un certain nombre de messages et d'actions du Shift Project et contribuer à certains de ses travaux.

Au niveau de Paris, on a fait un petit groupe dans lequel on a lu et analysé le projet de Plan climat au moins sur un certain nombre d'axes et déposé une contribution.

À la lecture, beaucoup de choses très intéressantes apparaissent dans le plan climat. Vous les avez évoquées tout à l'heure : un diagnostic très détaillé, une ambition importante et beaucoup d'actions intéressantes. Je citerai notamment la mobilité.

Mais nous avons aussi exprimé un certain nombre de questions et des réserves. Je voudrais donc attirer l'attention sur trois points.

Le premier est sur le chapitre de l'énergie. Le Plan climat, là aussi, s'appuie sur un diagnostic détaillé et fouillé et affiche des actions importantes notamment pour baisser la consommation et pour développer la production d'énergies renouvelables.

Notre réserve porte sur l'objectif de 100 % d'énergie renouvelable pour la consommation parisienne en 2050 plutôt que sur une énergie 100 % décarbonée. Or, ceci peut avoir comme conséquence d'orienter des moyens financiers limités vers des solutions plus coûteuses au détriment de l'objectif de décarbonation. Par exemple, on peut s'interroger sur l'objectif de 100 % de bâtiments municipaux

producteurs d'énergie. Le développement d'énergies renouvelables peut être très intéressant sur les bâtiments municipaux. Par exemple, sur des bâtiments avec de larges toitures, des projets photovoltaïques ressortent à des coûts intéressants. Cela peut aussi être le cas quand il y a des possibilités de géothermie. Par exemple, sur Saint-Vincent-de-Paul, il y a une solution très intéressante. Mais un certain nombre de bâtiments municipaux ont des morphologies ou des caractéristiques qui, sans doute, ne sont pas favorables ou conduiraient à des projets coûteux si l'on veut vraiment les rendre producteurs d'énergie renouvelable.

Le deuxième point est une remarque sur le chapitre sur les bâtiments. Vous avez souligné l'importance de la rénovation. L'ambition est de passer de 2500 logements à 40 000 logements rénovés par an à partir de 2030. À la lecture du plan, il y a un certain nombre de supports, mais on s'interroge sur le fait que ce soit suffisant pour atteindre un tel niveau, notamment sur la complexité d'un certain nombre de processus et sur les moyens. Par exemple, aujourd'hui, bien que les moyens de l'APC aient augmenté, vu d'un certain nombre de copropriétés, l'APC est complètement engorgée. Beaucoup de copropriétés sont aujourd'hui bloquées par une non-réponse de l'APC. On ne remet pas en cause des conseillers, bien sûr, mais la structure. Or, on connaît la longueur de ces projets. Quand on est bloqué, on saute un hiver, etc.

On a une interrogation globale. Il nous semble qu'un certain nombre de mesures, soit de simplification, soit de moyens, seront nécessaires pour atteindre un tel objectif.

Enfin, sur le domaine de la gouvernance et du pilotage, nous sommes permis de faire un certain nombre de remarques ou de suggestions. J'en citerai une. Sur le suivi, qui est évidemment essentiel dans un plan de ce type, il nous semble qu'il serait intéressant, une fois par an ou tous les deux ans, que ce suivi fasse l'objet d'un équivalent d'une COP locale qui réunisse un peu toutes les parties prenantes, les associations, les acteurs des vies professionnelles, etc., pour affiner le diagnostic sur l'avancement et ajuster les actions.

Voilà quelques éléments de la contribution que nous avons déposée.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup.

Je vais maintenant donner la parole aux élus et aux groupes qui l'ont demandée, avec d'abord le groupe 100 % le 14e.

**M. VIRY**

Merci, Madame la Maire. Merci, Madame MATMATI, pour l'exposé à la fois oral et visuel de ce Plan climat.

Vous avez été très précise sur les objectifs et les ambitions de façon très générale de ce plan. On aurait voulu savoir quels moyens vous mettez en face de ces ambitions, si le budget est déjà identifié. Sinon, pourriez-vous nous dire quand tout cela va être budgété et évalué pour qu'on puisse mesurer l'ambition orale à l'aune de l'ambition financière ? Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je donne maintenant la parole à Valentin GUENANEN.

**M. GUENANEN**

Merci, Madame la Maire, et merci, ma chère Sinda, pour la présentation parfaite de cette délibération qui nous offre aujourd'hui l'opportunité de souligner le travail remarquable qui a été accompli dans l'élaboration de ce Plan climat 2024-2030.

Ce nouveau Plan climat répond à des objectifs cruciaux : aller plus vite, aller plus local et aller plus juste.



Dans un contexte où Paris a déjà franchi une barre de plus de 2,3 degrés, où les projections montrent des vagues de chaleur intenses et des conditions climatiques extrêmes à venir, nous devons dès aujourd'hui nous adapter à ces changements en assurant une transition écologique qui protège les plus vulnérables et atténue les effets du réchauffement climatique.

Ce plan inclut des mesures d'adaptation et de sobriété visant à réduire de 50 % les émissions locales de gaz à effet de serre d'ici 2030. Au cœur de cette ambition, l'objectif de neutralité carbone repose sur des actions concrètes telles que la rénovation thermique, la réduction des énergies fossiles et le développement d'énergies renouvelables locales. En outre, le réseau de chaleur parisien et la végétalisation des espaces publics joueront un rôle clé pour diminuer les émissions et lutter contre les îlots de chaleur urbains.

Ce Plan climat décliné en actions locales pour notre arrondissement permet des mesures adaptées et inclusives qui prennent en compte les spécificités de chaque quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il repose sur près de 400 actions concrètes au niveau parisien visant à une économie plus résiliente, plus solidaire et plus locale dans un cadre de justice sociale. Des mesures telles que le zéro reste à charge pour la rénovation des logements modestes et le renforcement des aides pour une alimentation durable en cantine témoignent de cette priorité de justice sociale dans ce plan.

Nous sommes fiers au sein du groupe Paris en commun, mais aussi de toute la majorité, de soutenir ce Plan climat qui fait de Paris un modèle de ville résiliente capable de démontrer à d'autres villes qu'il est possible de choisir un avenir durable et solidaire. Je vous invite, chers collègues, à voter favorablement pour ce Plan climat air énergie de Paris 2024-2030. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Je passe la parole à Guillaume DURAND.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Sinda, pour avoir présenté cette délibération et ses plus de 400 mesures extrêmement structurantes et extrêmement importantes qui ont des impacts sur quasiment l'ensemble de nos politiques publiques.

Je voulais mettre un petit focus sur la question de l'impact du dérèglement climatique et ce que nous faisons dans les quartiers politique de la ville et les quartiers populaires. Je vais commencer par rendre hommage au travail de Zoubir GHANEM et de Mélody TONOLLI dont c'est la délégation aux deux échelons de la Ville.

Je voudrais rappeler que les quartiers populaires et leurs habitants et habitantes sont les premiers à souffrir du dérèglement climatique, des canicules, des coups de froid, avec souvent un manque d'espace vert et des bâtiments qui sont trop mal isolés, même si nous y travaillons grandement. Une étude de l'Agence nationale de rénovation urbaine a montré par exemple que 70 % des habitants en quartier populaire de la ville avaient trop chaud en été et 52 % trop froid en hiver. Ce sont des chiffres supérieurs à ceux des habitants et habitantes des autres quartiers.

Nous y travaillons sur l'espace public avec des aménagements cyclables prioritairement. Il y a aussi la question du budget participatif où il y a une enveloppe supplémentaire. Dans le cadre des rénovations d'Embellir votre quartier, il y a aussi des enveloppes supplémentaires quand nous agissons sur les quartiers politique de la ville. Ce sera notamment le cas pour ce deuxième grand quartier dont nous avons présenté les grandes lignes et les grands projets le mois dernier avec notamment un travail sur les rues autour de la ceinture HBM du 14<sup>e</sup>. Ce sera également le cas de certaines rues aux enfants.

Dans le Plan climat, il y a ce volet intitulé « plus juste » qui permet de travailler spécifiquement sur les quartiers populaires avec notamment la mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique. Les personnes qui vivent dans les quartiers populaires ont subi de plein fouet la crise énergétique avec un impact très important. On programme mille toits anti-surchauffe qui permettent de travailler à l'isolation d'urgence face aux fortes chaleurs. On a mis la priorité dans ces quartiers pour les mesures

de transition écologique. Il y a la mise en place aussi d'un plan grand chaud pour mettre à l'abri la chaleur des personnes en situation de rue en cas de canicule. Il y a un certain nombre de mesures sur cette question-là. Pour nous, il est extrêmement important de protéger les plus fragiles dans ces périodes soit très froides, soit très chaudes. Cela permet de rendre plus acceptable et plus juste la transition écologique. Nous sommes au sein de notre groupe convaincus que l'écologie n'est pas seulement la manière de résoudre un problème que l'humain a créé par ailleurs, mais c'est aussi l'instrument pour réduire les inégalités et lutter contre les effets du libéralisme débridé.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour vos interventions. Sinda, souhaites-tu réagir à la prise de parole du public et aux collègues ?

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Sur l'intervention de Christine CHAPUIS, il y a tout un suivi à réaliser dès lors que le Plan climat sera adopté sur les prochaines années, localement, pour toutes les ambitions et les projets portés à l'échelle du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce ne sera pas forcément sous la forme d'une COP locale? mais en tout cas d'un comité de suivi. On invite les conseillers de quartier à participer comme cela a pu se faire précédemment.

Sur l'Agence parisienne du climat et le fait que potentiellement les références soient saturées, cela indique aussi le succès de l'Agence parisienne du climat. On a vu qu'il y a quand même eu un boom des demandes, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années avec la première version du dispositif. Mais le temps que l'information passe, que les copropriétaires et les syndicats prennent en main le sujet, on connaît aussi les délais au sein des AG de copropriétaires. Il y a tout un travail mené par l'Agence parisienne du climat pour continuer à développer ces activités, à simplifier les démarches et accompagner au mieux, à travers les outils mis à disposition, les différentes demandes.

Ensuite, il y a tout le travail qui est réalisé sur le bâti public en termes d'économie d'énergie, soit sur des expérimentations, soit sur des projets vraiment engagés. Un des gros chantiers sera la rénovation énergétique des écoles. Là, on a un énorme travail aussi à faire.

Sur la question du budget, je ne pourrais pas tout de suite donner un chiffre sur le budget plan climat. Ce qu'on sait et qu'a aussi indiqué mon confrère Guillaume est que les différentes mesures et les différents dispositifs vont financer ce Plan climat. Par contre, effectivement, si l'on n'agit pas pour le climat, on sait aussi les dépenses qu'on va avoir à faire sur les différents volets, notamment environnementaux et sociaux, sur les prochaines décennies. La facture risque d'être trop importante si l'on n'agit pas aujourd'hui. Après, on pourra revoir les différentes mesures et les budgets qui sont alloués. Mais on a une délibération sur les questions de l'économie circulaire qui sera portée juste après. On a tous les dispositifs qui sont mis à disposition et qui viennent financer aussi ce Plan climat. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. C'est vrai que l'objectif était de montrer comment on passait à une accélération supplémentaire. Les conseils du quartier sont des outils privilégiés, mais pas uniquement. Il y a des marches exploratoires et des balades urbaines pour expliquer les différents dispositifs, les différents sujets, les pistes d'amélioration dans l'arrondissement. C'est aussi quelque chose qu'il faut développer en termes de formation et d'éducation populaire.

C'est ce qui est fait aussi dans les cantines avec le sujet de l'alimentation auprès des enfants, des animateurs, des animatrices, les enseignants et les enseignantes. C'est quelque chose qu'il faut que l'on puisse partager au maximum.

Je vous remercie pour ces contributions et je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Merci beaucoup à Sinda pour cette présentation et ce suivi.

Ce Plan climat est adopté à l'unanimité du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/188

– 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous avons terminé les examens des délibérations qui avaient fait l'objet d'une inscription par un élu du Conseil d'Arrondissement. Les autres délibérations ne feront pas l'objet de présentation, mais d'un vote.

Monsieur VIRY, souhaitez-vous que l'on procède au vote et ensuite à l'examen de la question et des vœux ? On fait un vote sur la DAE 312, ensuite on vote sur les autres délibérations.

La délibération DAE 312 concerne les marchés alimentaires de nos quartiers et le principe du renouvellement de la délégation de services publics. Valentin, souhaitez-tu dire quelque chose ?

**M. GUENANEN**

On a présenté cette délibération lors du dernier Conseil d'Arrondissement et Conseil de Paris. En fait, il manquait un document technique, le rapport de la CCSP, qui n'a pas été joint administrativement à la délibération. C'est pour cela que cette délibération repasse juste avec le document administratif qui manquait.

**M<sup>me</sup> PETIT**

On va passer au vote sur cette délibération. Sur la délibération DAE 312, qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention du groupe 100 % 14<sup>e</sup>. Qui ne prend pas part au vote ?

---

### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/189

– 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	21 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 3 procurations)

Avis défavorable : 0  
Abstentions : 5 (dont 0 procuration)  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

- 2024 DAE 130 BPP - Subventions (4 500 000 euros) et conventions avec la RIVP pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable (14e et 20e)
- 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros).
- 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)
- 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport ».
- 2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e,
- 2024 DFPE 149 ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant
- 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)
- 14 2024 14 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)
- 2024 DDCT 173 Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (41 300 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets.
- 2024 DDCT 176 Subventions (16 500 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 14).
- 2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025.
- 2024 DSOL 166 Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap
- 2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)
- 2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
- 2024 DAE 25 Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.
- 2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structurés de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros)
- 2024 DAE 163 Subvention de fonctionnement (2 000 euros) à La Table des Matières (14e)
- 2024 DSP 27 Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)
- 2024 DSP 67 Subventions (88 465 euros) et conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien (14e,15e,18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'
- 2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros.
- 2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets.

- 2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » - Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets.
- 2024 DAE 152 Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien »
- 2024 DAC 49 Subvention d'équipement (24 000 euros) en faveur de l'association Théâtre 14 pour soutenir son plan d'investissement.
- 2024 DAC 469 Subventions (9 500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement
- 2024 DAC 189 Subvention de fonctionnement (927 000 euros) accordée à l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et avenant à convention
- 2024 DAC 452 Subventions (11 500 euros) à quatre structures organisant des actions en lien avec le secteur littéraire et signature d'une convention : Le Petit Ney, Les carnets du passage, Les mille-feuilles, L'Aut
- 2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir
- 2024 DAC 179 Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.
- 2024 DVD 90 Lignes de bus de quartiers dites Traverses -Avenant n°2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la RATP
- 2024 DEVE 80 Appel à projets jardin partagé jardin relai - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482 euros)
- 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

M<sup>me</sup> PETIT

Sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription, Monsieur VIRY, on vote à l'unanimité. Très bien. Unanimité du Conseil.

Je vous remercie pour la tenue de ce déroulé.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/190

- 2024 DAE 130 BPP - Subventions (4 500 000 euros) et conventions avec la RIVP pour des projets immobiliers accueillant des activités de l'économie circulaire et de l'alimentation durable (14e et 20e)

*Rapporteuses : Mme Sinda MATMATI et Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/191

- 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros).

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/192**

– 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/193**

– 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/194**

– 2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/195**

– 2024 DFPE 149 ReConventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/196**

– 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 euros)

**Rapporteuse : Mme Carine PETIT**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/197**

– 14 2024 14 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

**Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND**

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/198

- 2024 DDCT 173 Pour une transition socio-écologique et économique durable - Subventions (41300 euros) à 9 associations pour le financement de 9 projets.

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/199

- 2024 DDCT 176 Subventions (16 500 euros) à 5 associations pour le financement de 6 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 14).

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/200

- 2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 euros) au titre de l'année 2025

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/201

- 2024 DSOL 166 Subventions à 14 associations et avenant ou convention avec 4 d'entre elles pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

*Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.



Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/202**

– 2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205 150 euros à 42 associations)

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/203**

– 2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/204**

– 2024 DAE 25 Conventions et subventions (530 500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/205**

- 2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500 euros)

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/206**

- 2024 DAE 163 Subvention de fonctionnement (2 000 euros) à La Table des Matières (14e)

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/207**

- 2024 DSP 27 Dotations (4 271 297 euros) et avenants pour le financement des Centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif (10e, 11e, 13e, 14e, 15e, 18e, 19e, 20e)

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/208**

- 2024 DSP 67 Subventions (88 465 euros) et conventions avec trois organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien (14e,15e,18e) dans le cadre du dispositif Paris Med'

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/209

– 2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/210

– 2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets.

*Rapporteuse : Mme Anissa GHADI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/211

– 2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » - Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

*Rapporteuse : Mme Anissa GHADI*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/212**

- 2024 DAE 152 Conventions pour subventions d'investissement (274 705 euros) avec les six lauréats de l'appel à projets « Transformation durable de l'hébergement touristique parisien »

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/213**

- 2024 DAE 178 Subventions (473 300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/214**

- 2024 DAC 49 Subvention d'équipement (24 000 euros) en faveur de l'association Théâtre 14 pour soutenir son plan d'investissement.

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/215**

- 2024 DAC 469 Subventions (9 500 euros) à six associations au titre de l'action culturelle locale du 14e arrondissement

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/216**

– 2024 DAC 189 Subvention de fonctionnement (927 000 euros) accordée à l'EPCC Maison des pratiques artistiques amateurs (MPAA) et avenant à convention

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/217**

– 2024 DAC 452 Subventions (11 500 euros) à quatre structures organisant des actions en lien avec le secteur littéraire et signature d'une convention : Le Petit Ney, Les carnets du passage, Les mille-feuilles, L'Aut

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/218**

– 2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/219**

- 2024 DAC 179 Subventions (401 500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/220**

- 2024 DVD 90 Lignes de bus de quartiers dites Traverses - Avenant n°2 à la convention d'exploitation entre la Ville de Paris et la RATP

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/221**

- 2024 DEVE 80 Appel à projets jardin partagé jardin relay - Subventions et conventions avec des structures impliquant la contribution citoyenne à participer à la Ville Jardin (146 482 euros)

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/222**

- 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	26 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---



---

## QUESTIONS

– **Q14 2024 11 Question à Madame la Maire du 14e arrondissement présentée par Marie-Claire CARRERE-GEE et le groupe 100 % 14e, relative à la mesure du bruit dans la rue du Commandant-René-Mouchotte et ses environs, et plus largement dans l'arrondissement**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Madame CARRÈRE-GÉE ou quelqu'un du groupe pour rappel de la question relative à la mesure du bruit rue du Commandant Mouchotte et de ses environs, et plus largement dans l'arrondissement. Qui relit la question qui a été adressée ? Monsieur VIRY.

**M. VIRY**

Alors, je ne vais pas la relire parce que mon PC s'est éteint et je n'arrive pas à le relancer. Mais comme je l'avais lue avant, je m'en souviens globalement. Il y a des problèmes sur l'avenue du Commandant René Mouchotte régulièrement, notamment depuis les travaux qui sont intervenus.

Vous préférez que je lise. Vous ne faites pas confiance à mon sens à la fois de la mémoire et de l'improvisation. Je ne suis pas sûr que ce soit une proposition très bienveillante. Je le dis en souriant. Vous avez bien compris que c'était de l'humour. Je la lis donc.

*« Depuis plusieurs mois, les riverains de la rue du Commandant René Mouchotte se plaignent des nuisances sonores engendrées notamment par les véhicules de livraison des différents commerces bordant la rue. Au vu de certaines interpellations de la Mairie du 14e arrondissement sur les réseaux sociaux, il semblerait que cela soit aggravé par des dérives, en particulier des stationnements exagérément prolongés de certains véhicules.*

*Aussi, pourriez-vous nous indiquer sur cet exemple précis, et plus généralement dans l'arrondissement, si une cartographie des secteurs connaissant des nuisances sonores excessives a été établie et, le cas échéant, peut-elle être communiquée au Conseil d'Arrondissement ?*

*Des mesures du bruit ont-elles déjà été opérées dans le secteur pris en exemple et dans les autres secteurs posant problème ? Le cas échéant, les résultats peuvent-ils être communiqués au Conseil d'Arrondissement ?*

*Est-ce que des actions sont prévues, voire ont été mises en œuvre, pour traiter ces nuisances, et le cas échéant, lesquelles ? »*

Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci pour votre question. C'est Sinda MATMATI qui apportera des éléments de réponse.

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Merci pour votre question.

Sur la cartographie, Bruitparif a publié une carte stratégique du bruit que vous pouvez retrouver sur [carto.bruitparif.fr](http://carto.bruitparif.fr) qui permet d'identifier les rues pour lesquelles les niveaux de bruit routier sont les plus importants. Vous pouvez zoomer sur Paris et sur les différents quartiers. Vous avez vraiment tout le détail sur [carto.bruitparif.fr](http://carto.bruitparif.fr).

En ce qui concerne les mesures de bruit opérées dans le secteur et notamment en ce qui concerne les activités, la Mairie du 14e a notamment signé avant l'ouverture des Ateliers Gaîté une charte d'engagement concernant la logistique des Ateliers Gaîté. Cette charte actait un certain nombre d'obligations pour l'exploitant et créait un comité de suivi de l'exploitation des Ateliers Gaîté qui s'est réuni déjà à deux reprises sur ces problématiques. Il y a eu une amélioration de la situation constatée par les riverains entre l'ouverture du centre et jusqu'à la fin de l'année 2023. Depuis, effectivement, le comité ne s'est pas réuni. Il y a encore des problèmes qui subsistent et sur lesquels on est positionnés, notamment sur la question de la grille d'accès à la zone de livraison côté Catalogne qui, jusqu'à présent, ne fonctionne pas très bien.

L'exploitant de l'hôtel est également régulièrement mis en cause pour ses camions de linge qui ne sont pas au gabarit de la zone de livraison, pour les files de bus qui embouteillent l'avenue du Maine et pour les nuisances sonores et visuelles.

La mairie du 14e arrondissement continue à transmettre systématiquement les plaintes au directeur des Ateliers Gaîté et à rencontrer les riverains de la rue Mouchotte, y compris les habitants des logements situés dans le centre Gaîté.

Sur le secteur de livraison, il y a toujours des nuisances sonores. Les tronçons denses en commerce et en activité sont, malheureusement, le théâtre d'un nombre important de livraisons susceptibles de connaître des nuisances sonores causées par la circulation de ces véhicules de livraison.

L'action 24 du PAES, le Plan d'amélioration de l'environnement sonore, vise à inciter les commerçants et les distributeurs à se faire labelliser du label Certibruit? et les transporteurs à former leurs livreurs, car on est aussi sur une question de formation sur certains métiers, et à utiliser jour et nuit des véhicules et des matériels peu bruyants.

Il convient de souligner que la Ville de Paris encourage aussi les générateurs de flux et les transporteurs à mettre en œuvre des livraisons silencieuses en horaires notamment décalés et potentiellement le soir qui peuvent générer de fortes perturbations. La Ville de Paris est membre de l'association Certibruit et peut fournir une labellisation sur cette pratique.

Voilà l'ensemble des éléments que j'ai.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Sinda. Il y a aussi des modèles de véhicules qui ne sont pas toujours silencieux. La filière de fabrication des camions de livraison n'est pas encore complètement en adéquation avec ces attentes en termes de diminution des nuisances sonores.

On considère que les plateformes de logistique urbaine sont aussi de bons outils. Le modèle économique n'est pas encore trouvé par les opérateurs. Il faut que les collectivités locales puissent les accompagner pour limiter le nombre de camions à plus gros volumes et polluants qui peuvent être à la source de nuisances sonores.

C'est quelque chose qu'il faut suivre de très près. Il faut être au plus près et à l'écoute des remontées des habitantes et des habitants parce qu'on n'habite pas partout. C'est comme cela qu'il faut que l'on arrive non seulement à établir cette cartographie, mais aussi à pouvoir être au plus près de la source des nuisances sonores.

Avant, il n'y avait pas rien. L'hôtel a toujours existé. Il y avait déjà un centre commercial. Le nombre de camions a été présenté à maintes reprises. Il est aujourd'hui respecté. Mais les conditions de fonctionnement de la plateforme de livraison sont à améliorer.



J'espère que l'on pourra en reparler et apporter une amélioration aussi significative aux habitants de la rue du Commandant Mouchotte. En effet, la rue du Commandant Mouchotte est « en transition » en termes de projet d'aménagement. Très concrètement, le projet d'aménagement prévu sur la rue du Commandant Mouchotte doit permettre de limiter ces mésusages concernant les livraisons où tout le monde pense pouvoir prendre quelques libertés.

Merci beaucoup à Sinda, à la police municipale et aux équipes qui, au niveau de l'urbanisme, cherchent à bien suivre les gros propriétaires et les exploitants importants du quartier.

Monsieur VIRY, est-ce que vous souhaitez réagir ?

**M. VIRY**

Non, merci. Les explications étaient claires. Elles ne sont pas spécialement très encourageantes, mais elles étaient claires.

---

## VŒUX

– **V14 2024 23 Vœu déposé par Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale du 14<sup>e</sup> relatif à la lutte contre les violences motorisées**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe la parole à Guillaume DURAND pour la présentation du premier vœu de la majorité municipale. Il y en a trois au total.

**M. DURAND**

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées.

Le décès de Paul Varry le mois dernier nous a rappelé à quel point il pouvait être dangereux de circuler à pied ou à vélo dans Paris et à quel point certains utilisateurs de véhicules motorisés pouvaient avoir des comportements violents. Aussi, ce vœu, qui est relativement long et qui aborde un certain nombre de sujets, vise à nous doter d'un arsenal et d'une ambition supplémentaire pour lutter contre ces violences.

Je rappelle juste deux chiffres ou plutôt un chiffre double : 67 % des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs et 91 % des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse. On voit qu'il y a quand même un rapport à la règle et - je dirais - à la civilité, qui est extrêmement problématique chez un certain nombre de personnes qui conduisent des voitures. Il ne s'agit pas là d'essentialisation, mais bien de réalité statistique lors de réponses à un questionnaire.

Aussi, je vais passer directement à ce que demande le vœu.

Tout d'abord, c'est que la Maire de Paris puisse choisir avec les associations un lieu pour un hommage à toutes les victimes de violences routières ; que la Mairie de Paris se mobilise pour, d'une part, interdire la publicité qui promeut l'achat des SUV, ces véhicules particulièrement lourds et particulièrement surélevés qui sont d'autant plus dangereux, notamment pour les enfants dans nos rues, et se mobilisent d'autre part, au-delà de l'interdiction de la publicité, pour l'interdiction de la circulation, de la production et de la vente de ces véhicules en France. Je précise que SUV ne veut pas forcément dire véhicule de grande capacité. Les SUV sont bien des véhicules particulièrement lourds, dont le seul avantage, selon les publicités, est de pouvoir rouler tout terrain, ce qui n'est pas très utile en ville, et d'être surélevés, donc d'améliorer la sécurité des personnes qui conduisent et des passagers au détriment des personnes qui sont autour d'elles.

La deuxième partie des demandes est de travailler notamment avec les Architectes des Bâtiments de France pour que nous puissions davantage coloriser les pistes cyclables. Il y a d'autres pays et d'autres villes qui le font. Malheureusement, à Paris, nous avons un certain nombre de patrimoines classés, ce

qui est effectivement à protéger, mais nous devons pouvoir davantage coloriser les pistes cyclables pour améliorer leur visibilité et améliorer la lecture de l'espace public.

On demande également à entamer une discussion avec la préfecture de police sur deux sujets qui nous freinent dans un certain nombre d'aménagements cyclables : il y a d'abord la hauteur des séparateurs, ces petits blocs de granit qui séparent la chaussée pour les voitures ou les bus des pistes cyclables. Bien souvent, aujourd'hui, elle est réduite pour des raisons de compatibilité avec un certain nombre d'autres critères sur lesquels la préfecture est décisionnaire. On souhaite qu'on puisse les remonter à 12 centimètres, ce qui se fait dans un certain nombre de rues quand on a l'autorisation et qui permet davantage de séparer les flux et aussi d'éviter ce phénomène de véhicules, notamment en livraison, qui se garent à cheval. C'est loin d'être anecdotique. Quand on est sur une piste cyclable à vélo, qu'on est coincé derrière un véhicule en livraison et qu'on essaye d'enjamber le séparateur pour revenir dans la chaussée et la voie partagée avec les voitures, c'est extrêmement dangereux et extrêmement accidentogène. Donc, c'est bien une mesure de sécurité.

On demande à travailler sur l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la Ville. Sur les réseaux sociaux, en ce moment, il y a un certain nombre de paroles qui sont libérées de piétons ou de cyclistes qui ont été menacés, voire agressés. On voit des vidéos sortir par d'autres personnes. D'ailleurs, hier, on était en train d'inaugurer une plaque boulevard Jourdan et l'on a vu un motard qui allait taper sur la tête d'un cycliste parce que le cycliste avait osé lui dire que la piste cyclable n'était pas pour un deux-roues motorisé. On sait que l'accueil dans les commissariats de ces victimes ne se fait pas toujours très bien avec une minimisation jugeant que c'est plus d'ordre du conflit que de la violence.

Enfin, il y a la question de nos actions de sécurité routière, que ce soit de la part de la Ville, mais aussi de la préfecture de police, car cette compétence est partagée. On rappelle à la préfecture de police ses compétences là-dessus. Elle doit nous aider à sécuriser l'espace public. Elle doit nous aider en mettant davantage de radars de vitesse, davantage de caméras de vidéo verbalisation et davantage d'agents sur des points particulièrement noirs où nous en avons besoin. On rappelle aussi de notre côté que la priorité des verbalisations doit se faire à destination des usagers les plus vulnérables. Il faut verbaliser en priorité les actions et les comportements qui insécurisent les piétons comme les cyclistes et non pas forcément verbaliser les choses qui sont les plus faciles à verbaliser, parce que, par exemple, cela ne demande pas d'immobiliser des véhicules. Je pense qu'on a un travail à faire là-dessus. Je vous avoue que oui, quand les cyclistes circulent avec des écouteurs, c'est dangereux. Je pense que c'est moins dangereux que ces véhicules qui sont garés sur les pistes cyclables ou qui brûlent les feux ou qui brûlent les passages piétons. Malheureusement, on voit un peu trop souvent une verbalisation de ces comportements-là, parce qu'il est plus facile d'arrêter un cycliste au coin d'une rue que d'immobiliser une voiture, parce que notre espace public est contraint. On doit s'améliorer là-dessus. Je le dis en toute humilité.

On demande à relancer une campagne d'information sur la sécurité routière et le code de la rue. Il y a eu une restitution qui a été faite dans le 14e, il y a quelques jours, extrêmement intéressante.

Enfin, puisque le ministre des Transports a enfin décidé de se saisir du sujet, on demande à travailler dans les groupes de travail qu'il va lancer sur l'apprentissage de la cohabitation entre les modes motorisés et lancer une enquête de victimisation de tous les usagers et toutes les usagères pour essayer, au-delà de la question des chiffres de l'accidentologie qui sont malheureusement en hausse, d'objectiver le sentiment d'insécurité des différentes personnes qui partagent l'espace public pour prendre les mesures adéquates.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Est-ce que le groupe 100 % 14e veut intervenir ? Non. Didier.

#### **M. ANTONELLI**

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu que nous voterons bien évidemment. Je voudrais faire, au nom de tous les élus de cette mairie, un appel à l'apaisement général sur l'espace public, c'est-à-dire que tout le monde se prenne en charge bien que nous sachions qu'il faut avant tout, et en priorité absolue sur l'espace public parisien, protéger le piéton. À un moment donné, nous sommes tous piétons, nous utilisons tous à pied les trottoirs de notre ville, nous traversons les rues de notre Ville et nous devons le faire tous en pleine et entière sécurité.

L'apaisement général sur l'espace public parisien passe par le respect des autres usagers, quel que soit leur mode de transport. C'est le vivre ensemble. C'est aussi respecter les règles, pour les autres, bien sûr, mais aussi pour sa propre sécurité. Comme il est beaucoup plus facile d'arrêter un véhicule automobile à un feu rouge plutôt qu'un vélo, la police municipale, dans ses missions, d'abord de prévention et ensuite de verbalisation, puisque la police nationale s'est retirée depuis des années de l'espace public, ce qui est totalement dommageable, joue un rôle important dans cette volonté que nous partageons tous de pacification générale de notre vie quotidienne, de nous tous, Parisiens. Je vous remercie.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup Didier ANTONELLI. Je vous propose de passer au vote, puisqu'il n'y a pas d'autre intervention.

Ce vœu est adopté.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 14/2024/223**

– **V14 2024 23 Vœu déposé par Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale du 14e relatif à la lutte contre les violences motorisées**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	21 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	5 (dont 0 procuration)

---

– **V14 2024 24 Vœu présenté par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, Guillaume Durand et les élu.es de la majorité du 14e arrondissement relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous**

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je passe maintenant la parole à Catherine CHEVALIER pour la présentation d'un vœu sur les transports publics.

#### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu relatif à la privatisation des bus, des transports publics, et donc on essaye de défendre l'accessibilité et la qualité pour tous. Alors, cela vient bien sûr de la loi d'orientation et des mobilités fixant un calendrier pour mettre fin un petit peu au monopole de la RATP et de la SNCF en Île-de-France.

En fait, je ne vais pas vous lire intégralement le vœu, mais je vais revenir un petit peu sur ce texte de loi et surtout ce qu'il entraîne. L'attribution des premiers lots d'exploitation du réseau francilien de bus a été proposée aujourd'hui, mardi 12 novembre, à l'issue d'un conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité.

Qu'est-ce que cela peut changer ? Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité a proposé l'attribution des deux premiers lots d'exploitation à Keolis, qui devrait avoir pour la première fois un lot en petite couronne, le lot Bry-Marne et plusieurs lignes exploitées par la RATP, et Transdev pour la Seine-Saint-Denis.

L'exploitation par Keolis devrait s'amorcer en août 2025 à novembre 2025, pour les deux premiers lots qui reviendraient, eux, à la RATP. Le principal changement de cette ouverture de marché reste le nouveau contrat de délégation de services publics. Keolis aura, comme la RATP, la responsabilité de transporter les usagers pour le compte d'Île-de-France Mobilité. Île-de-France Mobilité va donc verser 900 millions d'euros hors taxes à Keolis pendant la durée de cette délégation de services publics, soit sept ans, et près de 1,8 milliard d'euros pour les deux lots, comme attestent les documents consultés.

Tous les exemples récents et anciens démontrent la supériorité d'une entreprise publique, unique et intégrée qui favorise une meilleure coordination, une optimisation des ressources et une responsabilité accrue envers les usagers. Un éclatement entre plusieurs entreprises privées a toujours été néfaste, comme en témoignent les échecs observés dans le secteur de transport en Grande-Bretagne et partout en Europe, et les exemples que l'on a devant les yeux, nous Français, avec Air France, La Poste, France Télécom, EDF, qui ont fait éclater les prix du gaz et de l'électricité.

Cette loi a été voulue en 2017. La mise en concurrence des réseaux de bus de Grande Couronne a débuté en fait en 2021. Elle s'inscrit dans le cadre du calendrier progressif retenu par la France en application à la réglementation européenne. Or, en fait, le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilité a fait le choix, en février 2001, de valider le principe de la mise en concurrence et donc de ne pas retenir l'hypothèse d'une régie qui demeure toujours possible dans le règlement.

La loi sur l'ouverture à la concurrence des transports en commun d'Île-de-France provient de la loi dite pacte ferroviaire. Celle-ci encadre et définit les transports. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, alertée de la situation par le président de RATP de l'époque, Jean Castex, en 2022, s'opposa d'ailleurs pour cette même raison à cette mise en concurrence.

À terme, elle concernera l'ensemble des modes de transport donnant lieu à des obligations de service public. Ce qui est le plus important est le métro parisien avec un programme qui va jusqu'en 2039.

Au total, sur le plan national, ce marché représente 900 millions d'euros de chiffre d'affaires, 135 contrats, 1200 lignes de bus, 10 000 conducteurs et 500 véhicules roulant au bioGNV ou à l'électricité. Pour ce qui concerne spécifiquement le transport d'Île-de-France, la loi pacte ferroviaire a également inséré un article dans le Code des transports qui prévoit la possibilité de maintenir le régime d'attribution directe des contrats. En revanche, la loi n'aborde pas la question de gestion des lignes de bus. Leur mode de gestion relève de la liberté de l'autorité concédante. Toutefois, le cadre juridique risque de se heurter à une réalité souvent dégradée sur le plan humain et social, que l'on constate maintenant, avec la difficulté d'envisager des transferts de personnel d'enjeu prioritaire et le recrutement et la formation d'agents, ainsi que la définition d'un cadre attractif pour les professions que l'on peine à recruter.

C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu et que nous demandons à Valérie PECRESSE, présidente de la Région Île-de-France, de suspendre la privatisation de toutes les lignes de bus RATP, de lancer un projet de régie nationale des bus d'Île-de-France pour un retour à une gestion pleine et entière et à la garantie d'un service de transport public de qualité afin qu'il puisse remplir pleinement son rôle de transport public, et de lutter contre le dérèglement climatique, contre la pollution et contre les inégalités territoriales pour le droit à la mobilité pour toutes et tous, et d'annuler éventuellement la hausse du Pass Navigo prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025, qui porterait l'abonnement mensuel du Pass Navigo à 89 euros par mois, sans compter d'éventuelles augmentations qui pourraient avoir lieu dans le cadre d'une privatisation.

On demande à revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des médias du transport et le cas échéant pour un dédommagement des usagers. Bien sûr, on demande à l'État et à Île-de-France Mobilité de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité avec des fréquences fiables.

On demande au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité encore aujourd'hui. Nous exprimons bien sûr notre solidarité avec les cheminots et tous les personnels de transport public d'Île-de-France.

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci beaucoup, Catherine. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce projet de vœu par Guillaume DURAND ?

**M. DURAND**

Oui, je voudrais juste insister sur deux points. Comme Catherine l'a dit, il est faux de dire que ce serait la législation européenne qui oblige à la mise en concurrence. Il est tout à fait possible d'avoir une régie publique des transports en Île-de-France. C'est bien un choix politique qui a été fait de ne pas le faire. Ce choix fait aussi qu'on abandonne le pilotage très fin de l'offre de transports, que ce soit les modes lourds ou les modes plus légers, en passant à un système par lot avec une mise en concurrence.

Mon deuxième point est un chiffre : 4,9 milliards d'euros. C'est ce que va coûter la mise en concurrence, et c'est le chiffre bas. C'est le rachat par Île-de-France Mobilité de ce qui appartient aujourd'hui à la RATP : les dépôts de bus, les ateliers, le matériel roulant, donc clairement les bus. Dans le cadre de la mise en concurrence, il revient à Île-de-France Mobilité d'acheter ces éléments-là. Ce chiffre-là est évidemment une somme énorme, mais c'est un sixième des investissements d'IDFM pour la décennie 2020. Cela veut dire qu'en se disant, de façon idéologique, que la mise en concurrence va forcément améliorer le service, alors que je crois qu'on en est déjà un petit peu revenu, on dépense un sixième des investissements qui pourraient être utilisés pour améliorer le RER, améliorer la fréquence des bus, dans le 14e notamment. Il y a vraiment un parti pris politique et idéologique qui fait dépenser énormément d'argent. Il est quasiment trop tard.

Ce sera encore plus risible si l'on se rend compte qu'à la fin de ces 12 appels d'offres des lots de bus, la RATP les remporte tous. C'est un vrai sujet. La Région a été extrêmement coupable là-dessus. On a une ancienne conseillère régionale et une ancienne administratrice d'IDFM qui n'écoute pas, mais ce n'est pas grave. En tout cas, elle en est pleinement responsable. Il y a peut-être des problèmes de cohésion ailleurs.

En tout cas, on est très enthousiastes pour voter ce vœu, pour continuer à dénoncer et pour continuer à se battre pour que la Région continue d'investir, investisse davantage dans les transports du quotidien et ne se perde pas dans soit des partis pris idéologiques, soit des transports de luxe type Charles de Gaulle express ou taxi volant.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Autrement, je vais passer au vote sur ce projet de vœu. Qui est contre ? Le groupe 100 % 14e est contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Ce vœu est donc adopté.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 14/2024/224

– **V14 2024 24 Vœu présenté par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, Guillaume Durand et les élu.es de la majorité du 14e arrondissement relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous**

Article unique : Le vœu est adopté.

Conseillers présents :	26 membres présents
Voix exprimées :	26 (dont 3 procurations)
Avis favorable :	21 (dont 3 procurations)
Avis défavorable :	5 (dont 0 procuration)
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

---

– **V14 2024 25 Vœu présenté par Didier Antonelli, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale du 14e, relatif au mauvais fonctionnement du service Velib' dans notre arrondissement**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Et je passe la parole pour le dernier vœu et dernier point à l'ordre du jour à Didier ANTONELLI et Guillaume DURAND sur le fonctionnement du service Velib' dans notre arrondissement.

**M. ANTONELLI**

Merci, Madame la Maire. C'est un vœu court et rapide.

Évidemment, le service Velib' qui existe depuis 2008 sur Paris est un service absolument remarquable avec des résultats en nombre d'abonnés absolument formidables qui s'est encore plus développé depuis les Jeux olympiques. Ceci n'est absolument pas à remettre en cause. De 2008 à 2015, Decaux a fait connaître le déplacement cycliste à de très nombreux Parisiens. Depuis la reprise de Smovengo, même si le départ a été un peu compliqué, cette structure a fait connaître le vélo à assistance électrique, ce qui a totalement changé la donne sur l'utilisation du vélo à Paris et ailleurs.

Il n'est absolument pas question de dire que tout le système Velib' ne fonctionne pas, mais nous devons quand même considérer que dans notre arrondissement, il y a un véritable problème local. D'ailleurs, en troisième considérant de ce vœu, je reprenais un article du *Parisien* de mai 2023 qui disait que le 14e arrondissement est l'arrondissement le plus en difficulté sur le service Velib'. En moyenne, ses stations enregistrent 18,6 % de disponibilité. On peut s'apercevoir que depuis cet article, il y a plus d'un an, aucune amélioration du service n'a pu être constatée. De nombreux habitants du 14e, le matin, le midi, l'après-midi et le soir, découvrent le plus souvent des stations totalement vides de vélos.

Donc, sur la proposition de Guillaume, nous demandons à ce que la société Smovengo étudie particulièrement les raisons de ce déficit. Il doit bien y avoir une raison spéciale pour que le 14e soit aussi démuné sur ce service. Enfin, après avoir trouvé pourquoi cela ne fonctionnait pas dans notre arrondissement, nous demandons qu'elle mette en place au plus vite des solutions pour permettre aux habitants du 14e d'utiliser le service Velib' de manière optimale.

Je vous remercie d'en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci, Didier. Guillaume DURAND interviendra après Madame CARRÈRE-GÉE qui souhaite intervenir. Oui, Madame CARRÈRE-GÉE.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Merci beaucoup, Madame la Maire. Quel dommage que les auteurs du vœu ne soient pas membres de la majorité municipale ! C'est toujours une curieuse pratique de vous adresser des vœux à vous-mêmes. On va donc vous aider à accomplir votre mission en votant pour ce vœu. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Merci. Guillaume DURAND.

**M. DURAND**

Merci. Alors, je vais faire une confession. Je ne travaille pas pour Smovengo. Il me semblait aussi. Donc, je vous invite à relire le vœu. Le vœu est que le Conseil, et je suis content que vous puissiez le faire avec nous, interpelle directement cette société. Vous avez dit qu'on fait des vœux à nous-mêmes. Le vœu est adressé à la société Smovengo.

Je voulais juste rajouter deux choses par rapport à ce qu'a dit Monsieur ANTONELLI. D'une part, le syndicat Autolib' et Vélib' Métropole a proposé une rencontre avec l'ensemble des élus d'arrondissement et des conseillers de Paris sur ce sujet. Les chiffres de Velib' globaux sur Paris et sur la métropole s'améliorent, mais le 14e reste un point noir. Le syndicat a proposé que nous ayons une rencontre avec Smovengo spécifiquement dans le 14e arrondissement.

Il y avait déjà eu une, il y a quelques mois, pour présenter la topologie de nos stations. Quelle est cette particularité du 14e qui fait que, effectivement, nous n'avons de vélo ni le soir, ni le matin, ou à aucun moment de la journée et qu'en fait, les vélos repartent en permanence ? Nous aurons l'occasion de les rencontrer et, bien évidemment, mon collègue Didier ANTONELLI sera invité à cette réunion pour que nous puissions travailler ensemble sur ce sujet-là.

Mais, au-delà de la question du diagnostic, il faut que Smovengo, et ce n'est pas juste dans le 14e, mette davantage de moyens sur les camions, parce que c'est ce dont il s'agit, qui repartissent les vélos la journée et aussi la nuit. En fait, les vélos sont trop fixes. Il faut que l'on puisse avoir une meilleure répartition. Il y a des « stations réserves ». Donc, c'est vraiment la demande que nous portons.

Nous avons pris notre part en participant à l'expérimentation de rallonger, donc d'agrandir certaines stations. Je crois qu'on est l'arrondissement qu'il a fait en premier avant les Jeux olympiques. Force est de constater qu'on a des stations plus longues à certains endroits, mais toujours pas plus de vélos. Donc, c'est la preuve que cela ne suffit pas.

On continuera d'être très vigilants et de continuer à interpeller avec mon collègue Sylvain RAIFAUD, qui est président du syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, la société Smovengo.

L'idée de ce vœu est de publiciser la chose et mon souhait est qu'il y ait aussi des représentants de la société qui viennent parler aux habitantes et aux habitants et présenter les chiffres en Conseil de quartier et en réunion publique. Il est important qu'ils puissent venir rendre compte, puisque c'est aussi l'objet d'une délégation de service public.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Parfait. Donc, ce vœu sera transmis. Merci beaucoup. Je vais passer au vote sur le vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté à l'unanimité.

---

**DÉLIBÉRATION N° 14/2024/225**

– **V14 2024 25 Vœu présenté par Didier Antonelli, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale du 14e, relatif au mauvais fonctionnement du service Velib' dans notre arrondissement**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.



Conseillers présents : 26 membres présents  
Voix exprimées : 26 (dont 3 procurations)  
Avis favorable : 26 (dont 3 procurations)  
Avis défavorable : 0  
Abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

---

**M<sup>me</sup> PETIT**

Nous en avons terminé avec l'examen de l'ordre du jour. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont travaillé sur la préparation de ce Conseil. Je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci au public encore présent.

*La séance est levée à 23 h 10.*

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement	Mme Agnès BERTRAND, Adjointe à la Maire du 14 <sup>ème</sup> arrondissement Secrétaire de séance